



Formations 2018 - 2019

Bretagne 22, 29, 35 & 56

édition septembre 2018

BTP & Travaux Publics **p.3**



Manutention - Levage **p.7**



Logistique - Magasinage **p.11**



Hygiène & Sécurité **p.10 & 14**



Sécurité Routière **p.15**



Transport **p.21**



ECF ROUDAUT - ECF ARVOR

Vos partenaires formation conduite, logistique & sécurité



Vos interlocuteurs

Pôle Conseil aux Entreprises & Collectivités

BRETAGNE OUEST		
Responsable Développement Entreprises Philippe LE LAN 06.76.47.61.80 philippe.lelan@ecf-roudaut.fr		
LANDIVISIAU		
Gwenn MESSENGER 06.48.37.40.39 gwenn.messenger@ecf-roudaut.fr	Virginie GASPARD 02.98.40.40.88 virginie.gaspar@ecf-roudaut.fr	
BREST / GUIPAVAS		
Jean-Edouard JARNIOU 06.10.15.23.12 jean-edouard.jarniou@ecf-roudaut.fr	Virginie GASPARD 02.98.40.40.88 virginie.gaspar@ecf-roudaut.fr	
QUIMPER		
Philippe LE LAN 06.76.47.61.80 philippe.lelan@ecf-roudaut.fr	Nadia ALYANCHIKOVA 02.98.55.34.56 nadia.alyanchikova@ecf-roudaut.fr	
LORIENT / HENNEBONT		
Thierry LIDURIN 06.45.47.15.22 thierry.lidurin@ecf-roudaut.fr	Mélina MANSUY 02.97.89.46.47 melina.mansuy@ecf-roudaut.fr	
VANNES		
Rose-Marie LE BONNEC 02.97.49.48.35 rose-marie.lebonnac@ecf-roudaut.fr	Thierry LIDURIN 06.45.47.15.22 thierry.lidurin@ecf-roudaut.fr	

BRETAGNE EST		
RENNES / MONTGERMONT		
Lucile LE GUEN 02.46.85.02.36 lucile.leguen@ecf-mj.fr		
SAINT-BRIEUC / PORDIC		
Lucile LE GUEN 02.46.85.02.36 lucile.leguen@ecf-mj.fr		

Contacts pour les sites Bretagne Ouest ECF Roudaut

Siège - standard 02.98.68.19.83	Directeur Pédagogique & Exploitation Xavier DOLPHIN xavier.dolphin@ecf-roudaut.fr
Président Roger ROUDAUT 02.98.68.19.83 roger.roudaut@ecf-roudaut.fr	Responsable Qualité & Développement ISLT Benoît JEAN 02.98.68.91.48 benoit.jean@ecf-roudaut.fr
Directrice Générale Gaëlle ROUDAUT - LE PABIC 02.98.68.91.57 gaelle.roudaut.lepabic@ecf-roudaut.fr	Responsable d'Exploitation Giovanni GUYADER 02.98.68.91.77 giovanni.guyader@ecf-roudaut.fr
Comptabilité 02.98.68.91.93 Marie-Paule ABIVEN marie-paule.abiven@ecf-roudaut.fr	Assistante d'Exploitation Sandrine SIEMBIDA 02.98.68.91.73 sandrine.siembida@ecf-roudaut.fr
Marie-Hélène TIERCELET mh.tiercelet@ecf-roudaut.fr	
Responsable RH & Administratif Sophie GUEGUEN sophie.gueguen@ecf-roudaut.fr	

Rejoignez-nous !

Le Groupe ECF est en constante recherche de nouveaux collaborateurs aux compétences variées pour des fonctions de formateurs, de conseillers, d'assistants, ... que vous soyez jeunes diplômés ou expérimentés.

Vous êtes motivés pour mettre vos compétences au service de notre entreprise et souhaitez acquérir un véritable savoir-faire dans le domaine de la formation professionnelle ? Avec nous, vous formerez, éduquerez et sensibiliserez les conducteurs, vous valoriserez l'enseignement de la conduite et militerez pour la sécurité routière.

Envoyez-nous votre candidature avec votre C.V. et votre lettre de motivation :

Bretagne Ouest :

M^{ME} Sophie GUEGUEN - par e-mail : sophie.gueguen@ecf-roudaut.fr ou par courrier : Z.A. La Croix des Maltotiers - BP 90101 - 29 401 LANDIVISIAU

Bretagne Est :

M^{ME} Monique GARANCHER - par e-mail : monique.garancher@ecf-mj.fr ou par courrier : Z.A. de la Marébaudière - 35 760 MONTGERMONT

Pôle Conseil aux Particuliers & Institutionnels

BRETAGNE OUEST		
Responsable Développement Particuliers & Institutionnels Guy LE PABIC 06.17.54.60.27 guy.lepabic@ecf-roudaut.fr		
LANDIVISIAU		
Sylvie MARC 02.98.68.91.71 sylvie.marc@ecf-roudaut.fr	Laëtitia MARC 02.98.68.91.46 laetitia.marc@ecf-roudaut.fr	
BREST / GUIPAVAS		
Virginie LEMPEREUR 02.98.40.30.30 virginie.lempereur@ecf-roudaut.fr	Thierry PENNEC 02.98.40.30.32 thierry.pennec@ecf-roudaut.fr	
QUIMPER		
Annabelle PASQUIER 02.98.55.03.33 annabelle.pasquier@ecf-roudaut.fr		
LORIENT / HENNEBONT		
Céline GOYER 02.97.89.46.49 celine.goyer@ecf-roudaut.fr		
VANNES		
Rose-Marie LE BONNEC 02.97.49.48.35 rose-marie.lebonnac@ecf-roudaut.fr	07.72.77.73.26	

BRETAGNE EST		
RENNES / MONTGERMONT		
Geneviève TOUDIC 02.46.85.02.35 genevieve.toudic@ecf-mj.fr		
SAINT-BRIEUC / PORDIC		
Béatrice FALUSI 02.46.85.02.36 beatrice.falusi@ecf-mj.fr		

Contacts pour les sites Bretagne Est ECF Arvor

Gérante Monique GARANCHER 02.46.85.02.35 monique.garancher@ecf-mj.fr	Directeur & Responsable Pédagogique Khaled KADRI 02.46.85.02.35 khaled.kadri@ecf-mj.fr
Adjointe site de Pordic Béatrice FALUSI 02.46.85.02.36 beatrice.falusi@ecf-mj.fr	Référente Administratif & Qualité Geneviève TOUDIC 02.46.85.02.35 genevieve.toudic@ecf-mj.fr

Formations BTP

- CACES®
- Attestation de formation
- A.I.P.R.
- Titre Professionnel CPHCP
Conducteur de Pelle Hydraulique & Chargeuse Pelleteuse
- Sécurité sur les chantiers
 - Travail en hauteur



Formations BTP

CACES® - Attestation de formation - A.I.P.R.

■ CACES® Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité TP Engins de chantier

CACES® TP Engins de chantier Recommandation R372m validité 10 ans					
1	Tracteurs & petits engins de chantier mobile <i>tracteur ≤50cv - mini-pelle ≤6T - compacteur ≤4,5T</i>		6	Engins de réglage à déplacement alternatif <i>niveleuse automotrice</i>	
2	Engins d'extraction, de chargement à déplacement séquentiel <i>pelles, engins de foration ≥6T - trancheuses</i>		7	Engins de compactage à déplacement alternatif <i>compacteur ≥ 4,5 T et 50cv (36,8 KW)</i>	
3	Engins d'extraction à déplacement alternatif <i>bouteurs - tracteurs sur chenilles, sur pneus - pipe layer</i>		8	Engins de transport ou d'extraction-transport <i>tombereau ≥4,5T - décapeuse - tracteur agricole ou forestier >50ch</i>	
4	Engins de chargement à déplacement alternatif <i>chargeuse-pelleteuse ≥4,5T - chargeuse - chariot élévateur (tout terrain) avec godet</i>		9	Engins de manutention <i>chariot élévateur tout terrain</i>	
5	Engins de finition à déplacement lent <i>finisseur - gravillonneur - pulvérisateur - machine à coffrage glissant - fraiseuse</i>		10	Déplacement, chargement, déchargement et transfert d'engins sans activité de production, de maintenance, de démonstration ou d'essais	

Si vous passez les catégories :

Débutant F.I. (ECF B010)

1 catégorie (cat.8)	14 heures
1 catégorie (cat.1-2-4-9-10)	21 heures
2 catégories (cat.1-2-4-8-9-10)	28 heures
3,4,5 catégories (cat.1-2-4-8-9-10)	35 heures

Perfectionnement (ECF B020)

1,2 catégorie(s) (cat.1-2-4-8-9-10)	14 heures
3 catégories (cat.1-2-4-8-9-10)	21 heures
4,5 catégories (cat.1-2-4-8-9-10)	28 heures

Recyclage (ECF B021)

1,2 catégorie(s) (cat.1-2-4-8-9-10)	14 heures
3,4 catégories (cat.1-2-4-8-9-10)	21 heures
5 catégories (cat.1-2-4-8-9-10)	28 heures

Test CACES® (ECF B030) 7 heures

ECF ROUDAUT vous propose un module complémentaire à vos CACES® **sensibilisation à la sécurité et à la signalisation des chantiers sur voie publique et voie privée**. Pour en savoir plus, rendez-vous en p.6 ou consultez nos conseillers en formation pour la planification des dates.



■ ATTESTATION DE FORMATION

Attestation de formation à l'utilisation des engins de chantier en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite par l'employeur. Formation théorique suivie d'une formation pratique et d'une évaluation (durée selon effectif et expérience).

■ A.I.P.R. Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (Formations + Tests Q.C.M.)

Réforme DT-DICT - Mise en application depuis le **1^{er} janvier 2018**.

L'A.I.P.R. (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) concerne :

- ✓ **Les opérateurs** (conducteurs d'engins, suiveurs, intervenants en travaux d'urgences, ...)
- ✓ **Les encadrants** (au moins 1 encadrant par chantier)
- ✓ **Les concepteurs** (au moins 1 concepteur pour tout projet chez le Maître d'ouvrage ou le Maître d'oeuvre)

ECF Roudaut, centre d'examen habilité par le M.E.E.M. propose les programmes de formation dédiés à la préparation de l'examen :

- ✓ **Formation + Examen Opérateur** (B053)
- ✓ **Formation + Examen Concepteurs-Encadrants** (B052)
- ✓ **Examen DT-DICT seul** (B051)

Pré requis

Lire et comprendre le français
Être opérateur, concepteur ou encadrant

Durée de la formation

Formation + examen : 1 journée (7 heures)
Examen : 1 heure

Formation / diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux, prise en application de l'article R554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de l'arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

Collectivités, Entreprises, la réforme anti-endommagement des réseaux vous concerne. L'A.I.P.R. est **obligatoire depuis le 01/01/2018**

Évolution de la vie professionnelle, de la réglementation ...

Pour être tenu informé en temps et en heure, des évolutions juridiques et techniques, **demandez votre abonnement gratuit à la newsletter ECF "Brèves en bref"** (5 newsletters par an, résiliable à tout moment).

Vous serez ainsi au fait des dernières informations réglementaires vous concernant.

Formations BTP

Les sessions 2018 - 2019



■ CACES® TP Engins de chantier

Landivisiau		Brest-Guipavas		Quimper		Hennebont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
22-oct-18	26-oct-18	24-sept-18	28-sept-18	10-sept-18	14-sept-18	8-oct-18	12-oct-18	24-sept-18	28-sept-18
17-déc-18	21-déc-18	19-nov-18	23-nov-18	5-nov-18	9-nov-18	3-déc-18	7-déc-18	15-oct-18	19-oct-18
14-jan-19	18-jan-19	11-fév-19	15-fév-19	28-jan-19	1-fév-19	31-déc-18	4-jan-19	12-nov-18	16-nov-18
11-mars-19	15-mars-19	8-avr-19	12-avr-19	25-mars-19	29-mars-19	25-fév-19	1-mars-19	3-déc-18	7-déc-18
6-mai-19	13-mai-19	3-juin-19	7-juin-19	20-mai-19	24-mai-19	23-avr-19	29-avr-19	7-jan-19	11-jan-19
1-juil-19	5-juil-19	23-sept-19	27-sept-19	9-sept-19	13-sept-19	17-juin-19	21-juin-19	21-jan-19	25-jan-19
26-août-19	30-août-19	18-nov-19	22-nov-19	4-nov-19	8-nov-19	7-oct-19	11-oct-19	11-fév-19	15-fév-19
21-oct-19	25-oct-19					2-déc-19	6-déc-19	25-mars-19	29-mars-19
16-déc-19	20-déc-19							13-mai-19	17-mai-19
								17-juin-19	21-juin-19
								9-sept-19	13-sept-19

■ Dates des Formations Initiales



■ Dates des Formations Recyclages



Landivisiau		Brest-Guipavas		Quimper		Hennebont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
17-oct-18	19-oct-18	19-sept-18	21-sept-18	5-sept-18	7-sept-18	3-oct-18	5-oct-18	24-sept-18	28-sept-18
12-déc-18	14-déc-18	14-nov-18	16-nov-18	29-oct-18	31-oct-18	28-nov-18	30-nov-18	15-oct-18	19-oct-18
9-jan-19	11-jan-19	6-fév-19	8-fév-19	26-déc-18	28-déc-18	20-fév-19	22-fév-19	12-nov-18	16-nov-18
6-mars-19	8-mars-19	3-avr-19	5-avr-19	23-jan-19	25-jan-19	17-avr-19	19-avr-19	3-déc-18	7-déc-18
30-avr-19	3-mai-19	18-sept-19	20-sept-19	20-mars-19	22-mars-19	12-juin-19	14-juin-19	7-jan-19	11-jan-19
26-juin-19	28-juin-19	13-nov-19	15-nov-19	15-mai-19	17-mai-19	2-oct-19	4-oct-19	21-jan-19	25-jan-19
16-oct-19	18-oct-19			10-juil-19	12-juil-19	27-nov-19	29-nov-19	11-fév-19	15-fév-19
11-déc-19	13-déc-19			4-sept-19	6-sept-19			25-mars-19	29-mars-19
				29-oct-19	31-oct-19			13-mai-19	17-mai-19
								17-juin-19	21-juin-19
								9-sept-19	13-sept-19
								7-oct-19	11-oct-19
								25-nov-19	29-nov-19
								9-déc-19	13-déc-19

■ ATTESTATION DE FORMATION

Sessions de formation réalisables en intra, sur le site de votre entreprise ou de votre collectivité.

Date d'intervention sur demande : forma.pro@ecf-roudaut.fr

Délai de réalisation évolutif selon la période.

■ A.I.P.R. Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (Formation + Tests Q.C.M.)

Landivisiau	Brest-Guipavas	Quimper	Hennebont
le	le	le	le
9-nov-18	5-oct-18	28-sept-18	26-oct-18
4-jan-19	7-déc-18	30-nov-19	21-déc-12
1-mars-19	1-fév-19	25-jan-19	22-fév-19
3-mai-19	5-avr-19	29-mars-19	26-avr-19
5-juil-19	7-juin-19	24-mai-19	28-juin-19
	6-sept-19	26-juil-19	30-août-19



Formations BTP

Le Titre Pro. CPHCP - Les formations chantiers

■ Titre Professionnel de Conducteur de Pelle Hydraulique et de Chargeuse Pelleteuse (ECF B040)

Pour qui ? Ce titre s'adresse aux personnes souhaitant être capable de conduire et de participer à la maintenance de leur engin en respectant les consignes de sécurité. Mais aussi réaliser des travaux d'extraction, de terrassement, de chargement, de creusement de tranchées, de pose de canalisations et de blindages, de dressage de plateformes, d'aménagement et de finitions de chantiers.

Pré requis

Avoir 18 ans
Permis B nécessaire (*le permis C est fortement recommandé*)
Comprendre le français
Avoir une bonne résistance physique

Durée de la formation

476 h en centre de formation
105 h de stage en entreprise

Formation / diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel de Conducteur de Pelle Hydraulique et de Chargeuse Pelleteuse. Diplôme de niveau V, délivré par le Ministère du travail, donne par équivalence, pour une durée de 10 ans les CACES® engins de chantier des catégories suivantes :

- Catégorie 2 : Engins d'extraction et de chargement à déplacement séquentiel
- Catégorie 4 : Engins de chargement à déplacement alternatif
- Catégorie 8 : Engins de transport ou d'extraction transport

Sur présentation du diplôme datant de moins de 5 ans, l'employeur pourra délivrer l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Site de Landivisiau	
du	au
21-nov-18	29-mars-19

■ Sensibilisation à la sécurité et à la signalisation des chantiers sur voie publique et voie privée (ECF B9013)

Cette formation permet d'identifier et d'analyser les risques liés à un chantier temporaire fixe ou mobile situé en bordure ou sur la voie publique. Vous définissez et mettez en oeuvre les mesures de prévention nécessaires pour réduire le nombre d'accidents. Vous faites évoluer et adapter ces mesures en fonction de l'évolution des travaux.

ECF vous propose de former vos salariés à la sécurité et à la signalisation sur les chantiers. Une formation réalisée en intra-entreprise ou intra-collectivité, à la journée ou à la demi-journée, en fonction de vos besoins, du nombre de salariés, ...

Les objectifs de cette formation sont :

- ✓ De sensibiliser le personnel à la sécurité sur les chantiers
- ✓ D'améliorer la signalisation des chantiers sur voie publique et voie privée (balisage, organisation, ...)
- ✓ D'alerter les différents intervenants sur les dangers de la cohabitation (piétons, automobilistes, cyclistes, ...)
- ✓ De perfectionner les techniques d'arrimage sur les utilitaires (légers ou lourds)
- ✓ De réduire le nombre d'accidents !



Pré requis

Avoir plus de 18 ans
Comprendre le français
Être ouvrier, manutentionnaire, encadrant

Durée de la formation

3,5 heures ou 7 heures selon vos besoins identifiés

Formation / diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de formation

Planning 2018 - 2019

Date de réalisation sur commande :

forma.pro@ecf-roudaut.fr

Signalisation temporaire de chantier

Instruction interministérielle sur la signalisation routière du 15 novembre 1974, livre I - 8^{ème} partie "signalisation temporaire". L'article L4121-1 du Code du Travail stipule :

"L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels
- 2° Des actions d'information et de formation
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes"

■ Formation échafaudages en intra-entreprise (ECF H400)

Les centres ECF Roudaut et ECF Arvor réalisent sur votre site la formation requise pour le montage et le démontage des échafaudages. La formation permet de s'approprier la réglementation sur le travail en hauteur et d'utiliser des échafaudages en toute sécurité. Ainsi, vous allez acquérir les connaissances nécessaires pour **monter, vérifier, utiliser et démonter les échafaudages**.

Cette formation fait partie de la démarche nationale de la CNAMTS pour construire une politique de prévention efficace. Elle repose sur des référentiels de compétences, définis dans la recommandation R408, qui constituent la base du cahier des charges national de formation des salariés à l'utilisation des échafaudages.

Ces référentiels de compétences pour le montage, l'utilisation et l'exploitation des échafaudages de pied, sont à destination du :

- ✓ Responsable de la conception
- ✓ Responsable du montage ou du monteur d'échafaudage
- ✓ Responsable de réception ou de maintenance
- ✓ Salarié travaillant sur échafaudage

Planning 2018 - 2019

Date de réalisation sur commande :

forma.pro@ecf-roudaut.fr

L'article R4323-69 du code du travail stipule :

"Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées."

Formations Manutention Levage

- CACES® :
 - Chariot Élévateur
 - Nacelle (PEMP)
 - Grue Auxiliaire
- Formation Pont Roulant
- Formation Grue Mobile

Manutention - Levage

Les CACES® Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

■ CACES® Chariot élévateur

CACES® Chariot élévateur <i>Recommandation R389 validité 5 ans</i>					
1	Transpalette à conducteur porté & préparateur de commande au sol (levée < 1 mètre)		4	Chariot élévateur en porte-à-faux de capacité > 6000 kg	
2	Chariot tracteur & à plateau porteur de capacité < 6000 kg		5	Chariot élévateur à mât rétractable	
3	Chariot élévateur en porte-à-faux de capacité ≤ 6000 kg		6	Déplacement, chargement, déchargement et transfert de chariots sans activité de production, de maintenance, de démonstration ou d'essais	

Pour les catégories 1, 3, 5 :

Débutant (ECF L210)	
1 catégorie : 1	21 heures
1 catégorie : 2 ou 3	28 heures
2 catégories	28 heures
3 catégories	35 heures
Expérimenté (ECF L220) ou Recyclage (ECF L221)	
1 ou 2 catégorie(s)	14 heures
3 catégories	21 heures
Test CACES® (ECF L230)	7 heures

 Nous organisons des **sessions de formation et de test CACES® en intra-entreprise sur votre site**, selon le nombre de participants. Consultez nos conseillers en formation pour la planification des dates (cf. vos interlocuteurs p.2).

■ CACES® Nacelle (PEMP)

CACES® Nacelle (PEMP) <i>Recommandation R386 validité 5 ans</i>		
	Groupe A élévation verticale	Groupe B élévation multi-directionnelle
Groupe 1 <i>Translation admise en position repliée uniquement</i>		
Groupe 3 <i>Translation admise en position haute commandée depuis la plate-forme</i>		

Pour les catégories 1B/3B :

Débutant (ECF L310)	21 heures
Expérimenté (ECF L320)	14 heures
Recyclage (ECF L321)	14 heures
Test CACES® (ECF L330)	7 heures

 L'obtention du CACES® de catégorie B permet la délivrance de l'autorisation de conduite équivalente en catégorie A. Ainsi, si vous validez la catégorie 1B vous obtenez par équivalence la catégorie 1A.

■ CACES® Grue Auxiliaire

CACES® Grue Auxiliaire <i>Recommandation R390 validité 5 ans</i>	
Test Manuel - Test Option Télécommande	

Grue Auxiliaire manuel + télécommande :

Débutant (ECF L510)	21 heures
Expérimenté (ECF L520)	14 heures
Recyclage (ECF L521)	14 heures
Test CACES® (ECF L530)	7 heures

■ Formation Pont Roulant - Attestation

Formation Pont Roulant	
Formation Pont Roulant	

Formation Pont Roulant :

Durée selon expérience et matériel utilisé

■ Formation Grue Mobile - Attestation

Attestation Grue Mobile	
Attestation Grue Mobile	

Formation Grue Mobile :

Durée selon expérience et matériel utilisé

Formation théorique et pratique

Manutention - Levage

Les sessions 2018 - 2019

Sessions mixtes : Formation Initiale & Recyclage



■ CACES® Chariot élévateur

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
10-sept-18	14-sept-18	3-sept-18	7-sept-18	27-août-18	01-sept-18	17-sept-18	21-sept-18	24-sept-18	28-sept-18	10-sept-18	14-sept-18	10-sept-18	14-sept-18
8-oct-18	12-oct-18	1-oct-18	5-oct-18	24-sept-18	28-sept-18	8-oct-18	12-oct-18	26-nov-18	30-nov-18	15-oct-18	19-oct-18	15-oct-18	19-oct-18
5-nov-18	9-nov-18	25-oct-18	31-oct-18	1-oct-18	5-oct-18	15-oct-18	19-oct-18	21-jan-19	25-jan-19	19-nov-18	23-nov-18	19-nov-18	23-nov-18
3-déc-18	7-déc-18	26-nov-18	30-nov-18	22-oct-18	26-oct-18	12-nov-18	16-nov-18	18-fév-19	22-fév-19	10-déc-18	14-déc-18	10-déc-18	14-déc-18
31-déc-18	4-jan-19	21-jan-19	25-jan-19	5-nov-18	9-nov-18	3-déc-18	7-déc-18	18-mars-19	22-mars-19	14-jan-19	18-jan-19	14-jan-19	18-jan-19
28-jan-19	1-fév-19	18-fév-19	22-fév-19	26-nov-18	30-nov-18	10-déc-18	14-déc-18	15-avr-19	19-avr-19	4-fév-19	8-fév-19	4-fév-19	8-fév-19
25-fév-19	1-mars-19	18-mars-19	22-mars-19	17-déc-18	21-déc-18	31-déc-18	4-jan-19	13-mai-19	17-mai-19	25-fév-19	1-mars-19	25-fév-19	1-mars-19
25-mars-19	29-mars-19	15-avr-19	19-avr-19	7-jan-19	11-jan-19	14-jan-19	18-jan-19	11-juin-19	17-juin-19	1-avr-19	5-avr-19	1-avr-19	5-avr-19
23-avr-19	29-avr-19	13-mai-19	17-mai-19	28-jan-19	1-fév-19	4-fév-19	8-fév-19	7-juil-19	12-juil-19	20-mai-19	24-mai-19	20-mai-19	24-mai-19
20-mai-19	24-mai-19	11-juin-19	17-juin-19	11-fév-19	15-fév-19	25-fév-19	1-mars-19	5-août-19	9-août-19	24-juin-19	28-juin-19	24-juin-19	28-juin-19
17-juin-19	21-juin-19	8-juil-19	12-juil-19	4-mars-19	8-mars-19	11-mars-19	15-mars-19	2-sept-19	6-sept-19	23-sept-19	27-sept-19	23-sept-19	27-sept-19
15-juil-19	19-juil-19	2-sept-19	6-sept-19	25-mars-19	29-mars-19	1-avr-19	5-avr-19	30-sept-19	4-oct-19	14-oct-19	18-oct-19	14-oct-19	18-oct-19
8-août-19	14-août-19	30-sept-19	4-oct-19	8-avr-19	12-avr-19	6-mai-19	13-mai-19	25-oct-19	31-oct-19	18-nov-19	22-nov-19	18-nov-19	22-nov-19
9-sept-19	13-sept-19	25-oct-19	31-oct-19	29-avr-19	6-mai-19	27-mai-19	3-juin-19	25-nov-19	29-nov-19	16-déc-19	20-déc-19	16-déc-19	20-déc-19
7-oct-19	11-oct-19	25-nov-19	29-nov-19	20-mai-19	24-mai-19	17-juin-19	21-juin-19	20-déc-19	27-déc-19				
4-nov-19	8-nov-19	20-déc-19	27-déc-19	3-juin-18	7-juin-18	1-juil-19	5-juil-19						

■ CACES® Nacelle (PEMP)

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
5-sept-18	7-sept-18			19-sept-18	21-sept-18	26-sept-18	28-sept-18	10-oct-18	12-oct-18	8-oct-18	10-oct-18	1-oct-18	3-oct-18
3-oct-18	5-oct-18			17-oct-18	19-oct-18	24-oct-18	26-oct-18	5-déc-18	7-déc-18			11-mars-19	13-mars-19
28-nov-18	30-nov-18			14-nov-18	16-nov-18	21-nov-18	23-nov-18	30-janv-19	1-fév-19			3-juin-19	5-juin-19
26-déc-18	28-déc-18			12-déc-18	14-déc-18	19-déc-18	21-déc-18	27-mars-19	29-mars-19			30-oct-19	1-nov-19
23-jan-19	25-jan-19			16-jan-19	18-jan-19	9-jan-19	11-jan-19	22-mai-19	24-mai-19				
20-fév-19	22-fév-19			6-fév-19	8-fév-19	13-fév-19	15-fév-19	17-juil-19	19-juil-19				
20-mars-19	22-mars-19			13-mars-19	15-mars-19	6-mars-19	8-mars-19	11-sept-19	13-sept-19				
17-avr-19	19-avr-19			3-avr-19	5-avr-19	10-avr-19	12-avr-19	6-nov-19	8-nov-19				
15-mai-19	17-mai-19			27-mai-19	29-mai-19	5-juin-19	7-juin-19						
12-juin-19	14-juin-19			3-juil-19	5-juil-19	26-juin-19	28-juin-19						
10-juil-19	12-juil-19			28-août-19	30-août-19	21-août-19	23-août-19						
4-sept-19	6-sept-19			18-sept-19	20-sept-19	25-sept-19	27-sept-19						
2-oct-19	4-oct-19			23-oct-19	25-oct-19	16-oct-19	18-oct-19						
29-oct-19	31-oct-19			13-nov-19	15-nov-19	20-nov-19	22-nov-19						

Dates à définir.
Pour plus d'informations, nous consulter :
forma.pro@ecf-roudauf.fr

Dates 2019.
Pour plus d'informations, nous consulter :
ifp.rennes@ecf-mj.fr

■ CACES® Grue Auxiliaire

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
15-oct-18	17-oct-18	24-sept-18	26-sept-18	10-sept-18	12-sept-18	3-sept-18	5-sept-18	17-sept-18	19-sept-18	5-nov-18	7-nov-18	13-nov-18	15-nov-18
12-nov-18	14-nov-18	22-oct-18	24-oct-18	8-oct-18	10-oct-18	1-oct-18	3-oct-18	19-nov-18	22-nov-18	28-jan-19	30-jan-19	4-déc-18	6-déc-18
10-déc-18	12-déc-18	17-déc-18	19-déc-18	5-nov-18	7-nov-18	29-oct-18	31-oct-18	14-jan-19	16-jan-19	23-avr-19	25-avr-19	28-jan-19	30-jan-19
7-jan-19	9-jan-19	28-jan-19	30-jan-19	3-déc-18	5-déc-18	26-nov-18	28-nov-18	11-mars-19	13-mars-19	11-juin-19	13-juin-19	23-avr-19	25-avr-19
4-fév-19	6-fév-19	11-fév-19	13-fév-19	31-déc-18	2-jan-19	26-déc-18	28-déc-18	1-juil-19	3-juil-19	21-oct-19	23-oct-19	11-juin-19	13-juin-19
4-mars-19	6-mars-19	8-avr-19	10-avr-19	25-fév-19	27-fév-19	21-jan-19	23-jan-19	21-oct-19	23-oct-19			21-oct-19	23-oct-19
1-avr-19	3-avr-19	3-juin-19	5-juin-19	25-mars-19	27-mars-19	18-fév-19	20-fév-19	16-déc-19	18-déc-19				
27-mai-19	29-mai-19	22-juil-19	24-juil-19	23-avr-19	25-avr-19	18-mars-19	20-mars-19						
24-juin-19	26-juin-19	23-sept-19	25-sept-19	20-mai-19	22-mai-19	15-avr-19	17-avr-19						
19-août-19	20-août-19	14-oct-19	16-oct-19	17-juin-19	19-juin-19	13-mai-19	15-mai-19						
16-sept-19	18-sept-19	18-nov-19	20-nov-19	15-juil-19	17-juil-19	11-juin-19	13-juin-19						
12-nov-19	14-nov-19			9-sept-19	11-sept-19	8-juil-19	10-juil-19						
9-déc-19	11-déc-19			7-oct-19	9-oct-19	9-oct-19	2-sept-19						
				4-nov-19	6-nov-19	30-sept-19	2-oct-19						
				2-déc-19	4-déc-19	28-oct-19	30-oct-19						
						25-nov-19	27-nov-19						

■ Formation Pont Roulant ou Grue Mobile

Sessions de formation réalisables en intra, sur le site de votre entreprise ou de votre collectivité.
Date d'intervention sur demande : forma.pro@ecf-roudauf.fr



Risque Électrique

Les Habilitations Électriques

■ Définition de l'habilitation électrique

C'est la reconnaissance par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées. L'habilitation n'est pas directement liée à la classification personnelle. Elle est matérialisée par un document établi par l'employeur et signé par l'employeur et par la personne habilitée. La délivrance d'une habilitation par l'employeur ne dégage pas pour autant nécessairement la responsabilité de ce dernier.

■ Le cadre réglementaire

Le décret 2010-1118 est applicable depuis le 1^{er} juillet 2011.

Il instaure notamment l'obligation d'une formation à l'habilitation qui n'était jusqu'à présent pas énoncée clairement dans la réglementation.

La norme NF C 18-510 émanant d'un groupe de travail UTE, AFNOR, INRS, SERCE, ... est promulguée depuis le 25 janvier 2012. C'est elle qui fixe les nouvelles prescriptions, les nouvelles habilitations (BS, BP, ...)

Maintien ou Renouvellement :

L'habilitation doit être révisée chaque fois que cela s'avère nécessaire. Cela relève d'une responsabilité de l'employeur.

Ce qui sous-entend de vérifier régulièrement les savoirs et savoir-faire de la personne habilitée.

Indépendamment de ces contrôles, un recyclage tous les 3 ans est préconisé dans la norme NF C 18-510.

■ Le système de classification des habilitations

L'habilitation est symbolisée par une ou plusieurs lettres complétées par un indice numérique.

La 1^{ère} lettre indique le domaine de tension des ouvrages sur lesquels le titulaire de l'habilitation peut travailler.

Le chiffre précise la catégorie professionnelle du titulaire.

La 2^{ème} lettre, si elle existe, précise la nature des opérations que le titulaire peut réaliser.

Système de classification des habilitations électriques		
1 ^{ère} lettre domaine de tension	Chiffre catégorie professionnelle	2 ^{ème} lettre nature des opérations
B : basse tension H : haute tension	0 : non électricien 1 : électricien 2 : chargé de travaux	_ : travaux hors tension T : travaux sous tension V : travaux au voisinage C : consignation R : intervention N : Nettoyage sous tension

Landivisiau		Brest-Guipavas		Quimper		Hennebont	
du	au	du	au	du	au	du	au
2018 - semaine 39		2018 - semaine 42		2018 - semaine 45		2018 - semaine 48	
2018 - semaine 50		2019 - semaine 02		2019 - semaine 06		2019 - semaine 09	
2019 - semaine 10		2019 - semaine 15		2019 - semaine 20		2019 - semaine 21	
2019 - semaine 23		2019 - semaine 27		2019 - semaine 36		2019 - semaine 39	

Préparation à l'habilitation électrique du personnel - B0/H0 (V) (ECF H130)

Les stagiaires seront capables de réaliser les opérations, d'ordre non électrique au voisinage d'ouvrages électriques (V) en respectant les prescriptions de sécurité.

Pré requis

Toute personne chargée d'assurer des travaux d'ordre non électrique dans l'environnement de pièces nues sous tension
Avoir 18 ans minimum
Aptitude médicale reconnue par la médecine du

travail pour toutes les formations préparatoire à l'habilitation (*partie pratique sur parties actives*)

Aucune connaissance en électricité n'est requise

Durée de la formation

7 heures en centre de formation

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant
Un recyclage est suggéré tous les 3 ans

Préparation à l'habilitation électrique du personnel - B2/H2, B1/H1, BS, BE/HE manoeuvre (ECF H131)

Les stagiaires seront capables de réaliser les opérations, d'ordre électrique ou non au voisinage d'ouvrages électriques en respectant les prescriptions de sécurité.

Pré requis

Toute personne chargée d'assurer des travaux d'ordre non électrique dans l'environnement de pièces nues sous tension
Avoir 18 ans minimum

Aptitude médicale reconnue par la médecine du travail pour toutes les formations préparatoire à l'habilitation (*partie pratique sur parties actives*)

Durée de la formation

14 heures en centre de formation

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant
Un recyclage est suggéré tous les 3 ans

Préparation à l'habilitation électrique du personnel - Habilitation BC, HC (ECF H132)

Les stagiaires seront capables de réaliser les opérations, de consignation, sur des ouvrages électriques en respectant les prescriptions de sécurité.

Pré requis

Toute personne chargée d'assurer des opérations de consignation sur des installations électriques
Avoir 18 ans minimum
Aptitude médicale reconnue par la médecine du travail pour toutes les formations préparatoire à l'habilitation (*partie pratique sur parties actives*)

Avoir des connaissances de base en électricité ou une bonne expérience professionnelle dans les opérations de consignation électrique

Durée de la formation

21 heures en centre de formation dont 5 heures de pratique

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant
Un recyclage est suggéré tous les 3 ans

Préparation à l'habilitation électrique du personnel - BR (ECF H133)

Les stagiaires seront capables de réaliser les interventions électriques générales, sur des installations électriques en respectant les prescriptions de sécurité

Pré requis

Toute personne chargée d'assurer des interventions sur des installations électriques
Avoir 18 ans minimum
Aptitude médicale reconnue par la médecine du travail pour toutes les formations préparatoire à l'habilitation (*partie pratique sur parties actives*)

Avoir des connaissances en électricité et une bonne expérience professionnelle dans les opérations d'ordre électrique

Durée de la formation

21 heures en centre de formation dont 5 heures de pratique

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant
Un recyclage est suggéré tous les 3 ans

Formations Logistique Magasinage

- Technicien Logistique
d'Entreposage
- Titre Professionnel
d'Agent Magasinier
- Titre Professionnel
de Préparateur Commande
- Module Gestion Stocks
- Transport & Logistique
Exploitants et Cadres



Logistique - Magasinage

Les Titres Pro. - Le Module Gestion des Stocks "Techniciens"

■ Technicien en Logistique d'Entreposage (ECF E400)

Le technicien en logistique d'entreposage participe activement à l'organisation d'une activité logistique d'entreposage ou de stockage, notamment dans les entrepôts, dédiés ou prestataires de services, les dépôts de stockage d'entreprise de production ou de plateforme de distribution.

Pré requis

Avoir un niveau 1^{ère} ou un titre professionnel de niveau V
Avoir un niveau 3^{ème} en anglais
Une 1^{ère} expérience professionnelle est souhaitée
Savoir utiliser des outils bureautiques
Le Permis de conduire B est souhaité

Durée de la formation

770 heures en centre de formation
210 heures de stage en entreprise

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel technicien en logistique d'entreposage (niveau IV)
CACES® R389 des catégories 1,3,5

Autres intitulés du métier

Chef d'équipe logistique, gestionnaire des stocks, responsable des stocks, responsable des produits finis, responsable clients, chef de dossiers, chef de quai logistique, chef d'exploitation d'entreposage

Lieu d'exercice

Entreprise industrielle, prestataire logistique (entrepôt, plateforme de distribution) ou entreprise de transport

Evolutions possibles

Responsable d'un secteur, chef d'exploitation, chef de projet informatique en gestion d'entrepôt ...

Planning 2018 - 2019

Date de réalisation sur commande :
forma.pro@ecf-roudaut.fr



■ Titre Professionnel Agent Magasinier (ECF L013)

L'agent magasinier participe à la fonction logistique de l'entreprise en traitant les commandes de produits pour assurer leur expédition aux destinataires. Il effectue les opérations de réception des commandes «fournisseurs». Il met les produits en stock et assure le suivi du stock physique et informatisé.

Pré requis

Avoir plus de 18 ans
Avoir satisfait à l'Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP)
Le Permis de conduire B est souhaité
Comprendre le français
Être reconnu apte par une visite médicale auprès d'un médecin du travail (des tests psychotechniques peuvent être requis selon l'avis du médecin)

Durée de la formation

654,5 heures en centre de formation
210 heures de stage en entreprise

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel d'agent magasinier (niveau V)
CACES® R389 des catégories 1,3,5

Autres intitulés du métier

Magasinier, préparateur de commandes, agent d'entreposage, agent de stockage

Lieu d'exercice

Entrepôt, plateforme logistique, magasin, quai, ...
Selon la taille de l'entreprise, il travaille seul ou en équipe avec les caristes, le chef d'équipe, les clients, les transporteurs, ...

Evolutions possibles

Chef d'équipe, gestionnaire des stocks, responsable d'expédition ou de réception

Planning 2018 - 2019

Date de réalisation sur commande :
forma.pro@ecf-roudaut.fr



■ Titre Professionnel Préparateur de commandes en entrepôt (ECF L015)

Le préparateur de commandes effectue des opérations permettant d'assurer la préparation des commandes en utilisant un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1.

Pré requis

Avoir plus de 18 ans
Le Permis B est souhaité
Comprendre le français

Durée de la formation

364 heures en centre de formation

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel Préparateur de Commandes en Entrepôt (niveau V)
Le Titre est reconnu équivalent au CACES® R389 de catégorie 1 (Chariot automoteur à conducteur porté)

Autres intitulés du métier

Préparateur magasinier, préparateur logistique en entrepôt

Lieu d'exercice

Entrepôt, plateforme logistique, magasin, quai, ...
C'est un travail d'équipe avec les caristes, le chef d'équipe, les transporteurs, ...

Evolutions possibles

Agent magasinier, chef d'équipe, gestionnaire des stocks, responsable d'expédition ou de réception

Landivisiau		Vannes	
du	au	du	au
18-fév-19	19-avr-19	23-oct-18	19-fév-19
		14-mars-19	02-juil-19
Autres sites et dates : nous consulter forma.pro@ecf-roudaut.fr			



■ Module Gestion des Stocks (ECF E9005)

La formation perfectionnement de la gestion des stocks, permet d'identifier et d'analyser les flux de la logistique interne de l'atelier, d'optimiser les zones de stockage et l'affectation des emplacements, d'être capable d'assurer la gestion des stocks et l'optimisation de commandes, les réexpéditions, mener les inventaires et traiter les écarts mais également d'ordonnancer et cadencer l'activité de l'atelier.

Pré requis

Responsable d'atelier souhaitant acquérir les compétences indispensables à la gestion des stocks

Durée de la formation

14 ou 21 heures

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de formation

Planning 2018 - 2019

Date de réalisation sur commande :
forma.pro@ecf-roudaut.fr

Logistique - Magasinage

Transport & Logistique "Exploitants et Cadres"



■ Formation au Droit et à la Réglementation des Transports Routiers de Marchandises

Acquérir l'ensemble des connaissances juridiques et réglementaires nécessaires à l'encadrement d'activités de transport routier de marchandises.

Pré requis

Exploitants et Cadres des activités de transport routier de marchandises,
Responsables transport dans l'industrie, les services ou le commerce, débutants ou confirmés

Durée de la formation

14 heures en centre de formation

Programme

- Prise en compte des évolutions réglementaires et légales récentes, l'articulation du Code des Transports
- Contrat de transport et contrat de commission, droits et obligations des parties intégrant les nouvelles obligations liées aux contrats types modifiés
- Actions en recours, forclusion, prescription, interversion

de la prescription

- Principaux cas de jurisprudences, analyse :
 - du privilège et exercice de l'action directe en paiement par le voiturier
 - des prestations annexes au contrat de transport routier
 - de la requalification des contrats de sous-traitance transport
 - des réglementations «hygiène et sécurité» dans les secteurs du transport routiers
- Suivi et analyse de l'activité des personnels roulants
- Analyse d'impact sur les exploitations et conséquences pour les entreprises
- Infractions et sanctions applicables

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF
Attestation de formation

Planning 2018 - 2019

Date de formation à définir, contactez-nous :

forma.pro@ecf-roudaut.fr



■ Titre Professionnel Technicien Supérieur du Transport Terrestre de Marchandises

Acquérir l'ensemble des connaissances juridiques et réglementaires nécessaires à l'encadrement d'activités de transport routier de marchandises.

Pré requis

Niveau classe de terminale ou équivalent
Maîtrise de l'anglais niveau B1 du Cadre européen commun de référence (*niveau seconde*)
Utilisation des outils bureautiques (*Excel, Word, PPT*)
1ère expérience professionnelle de 6 mois (*dans le secteur des transports, de la logistique ou non*)
Permis de conduire B souhaitable
Aptitudes relationnelles
Sens des responsabilités
Esprit d'analyse et de synthèse

Durée de la formation

945 heures en centre de formation
315 heures de stage en entreprise

Programme

Module 1 : Connaître le secteur et maîtriser les réglementations applicables aux activités de transports terrestres nationales et internationales
Module 2 et 5 : Anglais des Transports
Module 3 : Utilisation des outils bureautiques et informatiques transport et exploitation
Module 4 : Concevoir, chiffrer, déployer une prestation de transport terrestre national ou international
Module 6 : Qualité de la prestation

Module 7 : Prévention et gestion des litiges

Module 8 : Management et gestion des équipes de conducteurs, optimiser l'ensemble des moyens liés à l'activité d'exploitation

Module 9 : Sécurité, consommation et développement durable

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Examen final de validation du titre professionnel

Attestations de capacité Transporteur-loueur public routier de marchandises et Commissionnaire organisateur de transport par équivalence si réussite à l'ensemble des épreuves

Autres intitulés du métier

Exploitant, Technicien d'exploitation, Agent d'exploitation, Agent litiges transport de marchandises, Affréteur du transport routier, Dispatcheur, Responsable camionnage, chef de service camionnage, Chef de trafic, Responsable opérationnel, Responsable d'exploitation

Lieu d'exercice

Les entreprises de service du secteur transport et logistique
Les entreprises industrielles et commerciales comportant des activités de transport de marchandises

Planning 2018 - 2019

Date de formation à définir, contactez-nous :

forma.pro@ecf-roudaut.fr





Hygiène & Sécurité

Sauveteur Secouriste du Travail

■ SST Sauveteur Secouriste du Travail - Formation Initiale (ECF H010)

Être capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident.

Pré requis

Tout employé désirant connaître les gestes qui sauvent dans le monde du travail et en dehors du travail

Durée de la formation

14 heures en centre de formation

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Certificat SST de l'INRS
Le certificat SST est reconnu équivalent à l'unité d'enseignement PSC 1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1)

 L'article R4224-15 du code du travail stipule:
"Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence :
• Dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux.
• Sur chaque chantier employant 20 travailleurs au moins pendant plus de 15 jours où sont réalisés des travaux dangereux."

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
13-fév-19	14-fév-19	15-mai-19	16-mai-19	16-jan-19	17-jan-19	13-mars-19	14-mars-19	12-juin-19	13-juin-19
				17-avr-19	18-avr-19				

■ SST Maintien et Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (ECF H020)

Maintenir ses compétences, les actualiser et acquérir les évolutions réglementaires en SST.

Pré requis

Toute personne détentrice d'un certificat SST. Le certificat SST est à recycler avant les 24 mois

Durée de la formation

7 heures en centre de formation

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Certificat SST de l'INRS
Le certificat SST équivaut à l'unité d'enseignement PSC 1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1).

 Formation continue tous les 24 mois maximum.
À défaut, suspension du titre SST jusqu'au prochain recyclage.

Landivisiau	Brest-Gulpavas	Quimper	Hennebont	Vannes
le	le	le	le	le
15-janv.-19	17-mai-19	18-jan-19	15-mars-19	14-juin-19
		19-avr-19		



■ Formation Gestes et Postures (ECF L110)

Être capable d'adapter les principes d'un comportement physique rationnel aux réalités du travail pour diminuer les risques d'accidents et de maladies professionnelles.

Pré requis

Personnel appelé au transport manuel ou aux opérations de manipulation au poste de travail.
Être reconnu apte après la visite médicale auprès du médecin du travail.

Durée de la formation

3.5 heures

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de suivi de stage.

Planning 2018 - 2019
Date de réalisation sur commande :
forma.pro@ecf-roudaut.fr

Formations Sécurité Routière

- Enseignement de la Conduite
 - Éco-conduite
- Maîtrise & Sécurité Routière
 - Formations Taxi
 - Formation Ambulancier
 - Remise à niveau
 - Permis à Points



Sécurité Routière

Enseignement de la Conduite

■ Titre Professionnel Enseignant de la Conduite automobile et de la Sécurité Routière (ECF S9002)

Permettre aux candidats d'être capable de former des apprentis conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur et aussi de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

Le Titre Professionnel ECSR (Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière) qui se déroulera en 2 CCP (Certificat de Compétences Professionnelles).

Le premier CCP sera axé sur l'enseignement de la conduite (par la formation individuelle ou collective des apprentis conducteurs via des cours théoriques et pratiques) quant au second, il sera consacré à la sécurité routière (par la sensibilisation de l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements adaptés à l'environnement). À chaque CCP, le candidat devra acquérir un certains nombres de compétences :

Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière		
Tronc commun	CCP 1	CCP 2
	Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur	Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> • Circulation routière • Sécurité routière • Pédagogie & psychopédagogie • Le REMC, référent des actions de formation et de sensibilisation • L'organisation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire et préparer un scénario d'une séance individuelle ou collective de formation (<i>code ou conduite</i>) • Animer une séance collective de formation à la sécurité routière (<i>animer une séance de sécurité routière - code</i>) • Animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule léger (<i>animer une séance de conduite</i>) • Évaluer les acquis des apprenants • Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage (<i>par exemple les parents dans le cadre de la conduite accompagnée</i>) • Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier • Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation (<i>comprendre la demande du "client" et s'interroger sur "comment préparer l'intervention"</i>) • Construire et préparer une action de sensibilisation • Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des autres usagers et de l'environnement • Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Pré requis

Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité, hors période probatoire et ayant au moins un an d'expérience de la conduite automobile.
Avoir un niveau correct en français (oral et écrit)
Avoir satisfait à l'évaluation préalable

Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture
Le candidat s'engage à vérifier avant l'entrée en formation que son casier judiciaire est vierge

Durée de la formation hors examen

945 heures en centre de formation
280 heures de stage en entreprise (2 périodes de 140 heures)

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre professionnel ECSR, diplôme de niveau III

	Brest-Gulpavas		Hennebont		Saint-Brieuc-Pordic	
	du	au	du	au	du	au
Formation	01-oct-18	24-juin-19	01-oct-18	24-juin-19	15-oct-19	28-juin-19
Examen CCP1	25-mars-19	29-mars-19	25-mars-19	29-mars-19	Dates à confirmer	
Examen CCP2	17-juin-19	21-juin-19	17-juin-19	21-juin-19	Dates à confirmer	



Détenteurs du BEPECASER

2019 est la dernière année où il est possible de passer les mentions sous la forme "BEPECASER Mention 2 roues et/ou groupe lourd".

À partir de 2020, il faudra préalablement faire une VAE pour obtenir le TP ECSR pour ensuite passer le CCS deux roues et/ou groupe lourd.

■ CCS 2 roues (ECF s041) - Certificat Complémentaire de Spécialisation

Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation.

Pré requis

Toute personne appelée à enseigner la conduite des deux roues
Être titulaire du Permis de conduire A en cours de validité
Être titulaire du Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R.).

Durée de la formation

249 heures en centre de formation
105 heures de stage en entreprise

Formation dispensée par l'ECF

Certificat Complémentaire de Spécialisation, Titre professionnel ECSR (niveau III), mention deux-roues

Site de Landivisiau	
du	au
Session de Juillet à Octobre 2019 Dates à confirmer : consultez nos conseillers en formation pour la planification de la formation (cf. vos interlocuteurs p.2)	

■ CCS Groupe Lourd (ECF s031) - Certificat Complémentaire de Spécialisation

Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation.

Pré requis

Toute personne appelée à enseigner la conduite automobile du groupe lourd
Être titulaire des Permis de conduire B, C, CE, D, DE en cours de validité
Être titulaire du Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R.).

Durée de la formation

287 heures en centre de formation
105 heures de stage en entreprise

Formation dispensée par l'ECF

Certificat Complémentaire de Spécialisation, Titre professionnel ECSR (niveau III), mention groupe lourd

Site de Landivisiau	
du	au
Session de Juillet à Octobre 2019 Dates à confirmer : consultez nos conseillers en formation pour la planification de la formation (cf. vos interlocuteurs p.2)	

Sécurité Routière

Éco-conduite, Sécurité Routière



■ Nos modules Éco-Conduite

Rendre le conducteur capable d'adopter les techniques lui permettant de réduire la consommation en carburant et l'ensemble des coûts d'entretien.

Le conducteur doit être conscient de l'impact de sa conduite sur :

- L'économie de carburant et l'entretien du véhicule
- L'écologie et l'environnement
- La diminution des risques d'accidents

Savoir appliquer les principes d'une conduite responsable

Module 1 journée

3 à 4 salariés
théorie
pratique : 2 parcours de conduite

Pré requis

Toute personne titulaire d'un Permis de conduire en cours de validité, utilisant un véhicule pour des missions professionnelles ou lors de trajets domicile-travail.

Durée de la formation

Selon le module choisi (1 journée = 7h, 1/2 journée = 3,5h)

Formation dispensée par des formateurs spécialisés

Formation dispensée par l'ECF

Attestation de fin de stage

Module 1/2 journée

2 salariés
théorie
pratique

■ Nos modules Prévention des Risques Routiers

Informier et sensibiliser le personnel de l'entreprise aux différentes contraintes et aux limites liées à l'usage d'un véhicule.

Comprendre les conséquences humaines, sociales et professionnelles d'un accident de la circulation.

Comprendre que l'activité de conduite est un acte professionnel impliquant l'image de marque de l'entreprise.

Module 1 journée

6 salariés
théorie
audit de conduite
ateliers

Pré requis

Tous les usagers de la routes : piétons, automobilistes, cyclistes, motocyclistes

Durée de la formation

Selon le module choisi (1 journée = 7h, 1/2 journée = 3,5h)

Formation dispensée par des formateurs spécialisés

Formation dispensée par l'ECF

Attestation de fin de stage

Module 1/2 journée

2 à 3 salariés
théorie
audit de conduite
ateliers

■ Module mixte : Éco-Conduite & Sécurité Routière

Module 1 journée

éco-conduite
1 thème théorique au choix
audit de conduite
bilan personnalisé

Modules Théoriques

- 1° Comprendre les enjeux de la prévention du Risque Routier en entreprise
- 2° Avoir des notions sur la responsabilité civile et pénale du conducteur
- 3° Connaître les grands chiffres de la sécurité routière au niveau national et les statistiques de l'entreprise
- 4° Connaître les évolutions de la réglementation
- 5° Comprendre les contraintes physiologiques et psychologiques du conducteur (perception, temps de réaction, stress...)
- 6° Comprendre les éléments qui modifient le temps de réaction (alcool, drogues, médicaments, téléphone portable, fatigue...)
- 7° Connaître les mécanismes de l'accident de la route et les principaux facteurs de risque
- 8° Connaître le comportement à adopter en cas d'accident et savoir remplir un constat amiable

Modules Pratiques

- 1° Savoir faire les vérifications d'usage courant nécessaires au bon fonctionnement du véhicule professionnel
- 2° Comprendre les risques liés aux manoeuvres (gabarit, angles morts...)
- 3° Savoir repérer les zones de danger et analyser le comportement des conducteurs
- 4° Comprendre l'influence de la vitesse sur l'adhérence du véhicule et découvrir la perte de contrôle
- 5° Comprendre l'influence de la vitesse sur les distances de freinage et d'arrêt
- 6° Etre conscient des risques liés au non port de la ceinture de sécurité
- 7° Etre conscient de l'influence de la vitesse sur les charges transportées
- 8° Etre conscient des limites de l'assistance électronique à la conduite
- 9° Analyse des situations d'urgence

Module à la carte

Chaque module proposé, peut-être adapté selon vos besoins :
pour 1 salarié, 1 groupe,
sur vos véhicules, sur vos utilitaires, ...
de la sensibilisation jusqu'à la formation experte

Sur Véhicules Légers



Sur Véhicules Utilitaires Légers



Sur Poids Lourds



Sur Autocars



Pour les Seniors





Sécurité Routière

Capacité Taxi - Module spécial Ambulanciers

■ Formation Initiale de Conducteur de Taxi (ECF T701)

Être capable d'exercer le métier de Conducteur de Taxi en respectant les réglementations spécifiques du métier et le code de la route.

Pré requis

Être titulaire du permis B en cours de validité (hors période probatoire) avec de l'expérience de conduite

Maîtrise du français oral et écrit

Avoir des notions en anglais oral et écrit

Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi.

AVERTISSEMENT :

Nul ne peut s'inscrire à l'examen :

- S'il a fait l'objet dans les dix ans qui précèdent sa demande d'un retrait définitif de la carte professionnelle de conducteur de taxi

- S'il a fait l'objet dans les cinq ans qui précèdent sa demande d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi

Programme "ADMISSIBILITÉ" 161 heures

- Réglementation du transport public particulier de personnes
- Gestion
- Sécurité routière
- Expression et compréhension de la langue Française
- Expression et compréhension de la langue Anglaise
- Connaissance du territoire et de la réglementation locale
- Réglementation nationale de l'activité taxi & gestion propre à cette activité

Programme "ADMISSION" 47 heures

- Savoir établir la facturation et maîtriser les règles d'encaissement
- Maîtriser la conduite de son véhicule en sécurité

et en respectant le code de la route ;

- Maîtriser la conduite en souplesse assurant le confort des passagers

- Savoir prendre en charge et déposer des clients et leurs bagages, tout en assurant une bonne relation avec le client et lui apportant des informations à caractère touristique

Durée de la formation hors examen

208 heures en centre de formation

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Certificat de réussite à l'examen de conducteur de taxi permettant l'obtention de la carte professionnelle de conducteur de taxi

Landivisiau	
du	au
23-oct-18	22-jan-19

La FCO Taxi doit être **renouvelée tous les 5 ans et AVANT la date anniversaire** des 5 ans

■ Formation Continue de Conducteur de Taxi (ECF T740)

Permettre aux candidats de connaître les évolutions du métier de Conducteur de Taxi.

Pré requis

Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de suivi de formation continue d'une validité de 5 ans

Durée de la formation

16 heures en centre de formation

Brest-Gulpavas	
du	au
3-jan-19	4-jan-19
11-fév-19	12-fév-19

Les conducteurs de taxi sont obligés de suivre cette formation avant l'expiration du délai de 5 ans, à compter de la date de délivrance de la carte professionnelle. Ensuite, ils sont tenus de suivre, cette formation tous les 5 ans

■ Formation Mobilité de Conducteur de Taxi (ECF T7003)

Être capable pour un conducteur, justifiant d'une activité professionnelle d'au moins deux ans, d'exercer le métier de Conducteur de Taxi dans un autre département.

Pré requis

Tout conducteur justifiant d'une activité professionnelle de taxi d'au moins 2 ans à temps plein

ou partiel d'une durée équivalente (*au cours des dix années précédant la demande de mobilité*), souhaitant exercer sa profession dans un autre département

Être titulaire du CCPCT ou de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi

Être titulaire d'une carte professionnelle sécurisée de conducteur de taxi en cours de validité

Durée de la formation

14 heures en centre de formation (*soit 2 jours*)

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de suivi de la formation à la Mobilité
Attestation de fin de formation

Landivisiau		Brest-Gulpavas	
du	au	du	au
1-oct-18	2-oct-18	8-avr-19	9-avr-19

■ Formation spécifique Ambulances (ECF S2003)

Sensibiliser le personnel de l'entreprise aux différentes contraintes et aux limites liées à l'usage d'un véhicule Ambulance pour en comprendre les conséquences humaines, sociales et professionnelles d'un accident de la circulation. Enfin, comprendre que l'activité de conduite est un acte professionnel impliquant l'image de marque de l'entreprise.

Pratique possible sur vos véhicules ou sur les véhicules ECF.

Pré requis

Toute personne titulaire d'un permis de conduire en cours de validité, utilisant un véhicule pour des missions professionnelles ou lors du trajet « domicile-travail »

Durée de la formation

7 heures en centre de formation ou en intra

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de fin de stage

Planning 2018 - 2019

Date de réalisation sur commande :

forma.pro@ecf-roudaut.fr

■ Remise à niveau ou Perfectionnement en conduite C1, C (ECF T6104), CE (ECF T6103), D (ECF T5105)

ECF vous permet de réaliser une remise à niveau (module de 2 heures ou 2 x 2 heures) en **conduite** ou en **manoeuvre**, sur véhicules lourds des catégories C1, C, CE ou D.

Une évaluation et une préconisation sont proposées au candidat à l'issue du module.

Planning 2018 - 2019

Date de réalisation sur commande :

forma.pro@ecf-roudaut.fr

Sécurité Routière



Stage de Récupération de points, Tests Psychotechniques

■ Stage de sensibilisation aux causes et conséquences des accidents de la route ou Stage de récupération de points (ECF S310)

Permettre aux stagiaires de s'interroger sur leur comportement en matière de sécurité routière et contribuer à réduire le niveau d'exposition aux risques d'accidents pour soi et pour les autres.

Permet de récupérer au maximum 4 points sur son Permis de conduire.

Pré requis

- Conducteur désirant récupérer des points (récupération de 4 points **maximum**, dans la limite du plafond des 12 points)
- Conducteur en période probatoire ayant commis une infraction ayant donné lieu à une perte d'au moins 3 points (récupération de 4 points **maximum**, dans la limite du plafond atteint. Le plafond de points de votre permis de conduire probatoire peut-être de 6, 8, 9 ou 10 points)
- Conducteur en alternative à la poursuite judiciaire proposée par le Procureur de la République (pas de récupération de points, il s'agit d'une peine)
- Conducteur ayant été condamné à une composition pénale incluant la participation à un stage de sensibilisation (pas de récupération de points, il s'agit d'une peine)

Durée de la formation

14 heures => 2 jours consécutifs obligatoires

Formation dispensée par l'ECF

Attestation de fin de formation

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgarmont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
17-sept-18	18-sept-18	28-sept-18	29-sept-18	14-sept-18	15-sept-18	5-nov-18	6-nov-18			20-sept-18	21-sept-18
12-oct-18	13-oct-18	15-oct-18	16-oct-18	25-oct-18	26-oct-18	8-mars-19	9-mars-19			18-oct-18	19-oct-18
29-oct-18	30-oct-18	2-nov-18	3-nov-18	23-déc-18	24-déc-18	14-juin-19	15-juin-19			15-nov-18	16-nov-18
28-jan-19	29-jan-19	3-déc-18	4-déc-18	25-fév-19	26-fév-19	27-sept-19	28-sept-19			13-déc-18	14-déc-18
15-fév-19	16-fév-19	21-déc-18	22-déc-18	19-avr-19	20-avr-19	6-déc-19	7-déc-19				
4-mars-19	5-mars-19	11-jan-19	12-jan-19	31-mai-19	1-juin-19						
29-mars-19	30-mars-19	11-fév-19	12-fév-19	8-juil-19	9-juil-19						
12-avr-19	13-avr-19	15-mars-19	16-mars-19	6-sept-19	7-sept-19						
29-avr-19	30-avr-19	23-avr-19	24-avr-19	8-nov-19	9-nov-19						
17-mai-19	18-mai-19	24-mai-19	25-mai-19	27-déc-19	28-déc-19						
3-juin-19	4-juin-19	17-juin-19	18-juin-19								
28-juin-19	29-juin-19	19-juil-19	20-juil-19								
12-juil-19	13-juil-19	9-sept-19	10-sept-19								
29-juil-19	30-juil-19	11-oct-19	12-oct-19								
30-août-19	31-août-19	4-nov-19	5-nov-19								
16-sept-19	17-sept-19	30-déc-19	31-déc-19								
4-oct-19	5-oct-19										
21-oct-19	22-oct-19										
15-nov-19	16-nov-19										
29-nov-19	30-nov-19										
13-déc-19	14-déc-19										
23-déc-19	24-déc-19										

Inscrivez-vous en ligne :
ecf-asso.fr

Dates à définir.
Pour plus d'informations,
nous consulter :
ifp.rennes@ecf-mj.fr

Dates 2019 à définir.
Pour plus d'informations,
nous consulter :
ifp.rennes@ecf-mj.fr

■ Tests Psychotechniques (ECF R202)

Une séance de tests psychotechniques est un examen individuel où seul le psychologue est présent. Cette séance comporte deux temps : un entretien suivi d'une série de tests.

Les tests ont pour objectif d'appréhender les capacités psychomotrices d'un conducteur à maîtriser une tâche de conduite.

√ Cette épreuve doit mesurer les capacités à :

- Réagir
- Se concentrer
- Prendre et traiter l'information

√ La plupart des tests se déroulent avec des supports informatiques et évaluent :

- Les capacités motrices (notamment les temps de réaction grâce à des stimuli visuels et/ou auditifs),
- Les aptitudes d'attention et de concentration (sélectionner des informations pertinentes dans un flot de stimuli),
- Les aptitudes de raisonnement logique (anticipation, des facteurs de personnalité : tolérance au stress et à la frustration, l'agressivité, etc.).

Le matériel informatique utilisé ne nécessite aucune compétence en informatique.

L'examen va permettre de déterminer si le conducteur est en capacité de repasser son Permis de conduire, de respecter le Code de la Route et les conditions de circulation des autres usagers pour favoriser la sécurité. Cet examen va notamment permettre de savoir si le conducteur ne se met pas en danger en reprenant le volant.

Durée de l'entretien

1 heure environ

Landivisiau	Brest-Gulpavas	Quimper	Hennebont
lundi matin	lundi matin	mardi toute la journée	mardi toute la journée
Tests planifiés toute l'année sur nos sites dates et horaires : nous consulter			

Pour les adjoints techniques territoriaux
L'article 3 du Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux stipule : "Ils peuvent également assurer la conduite de véhicules, dès lors qu'ils sont titulaires du Permis de conduire approprié en état de validité. Ils ne peuvent toutefois se voir confier de telles missions qu'après avoir subi avec succès les épreuves d'un examen psychotechnique ainsi que des examens médicaux appropriés. Un arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales fixe les conditions dans lesquelles ont lieu ces examens."

Formations Intra-Entreprise

Nous réalisons aussi les formations sur votre site !

■ Les avantages

- Nous utilisons les moyens mis à disposition par votre entreprise
- Des formations adaptées à vos besoins spécifiques
- Optimisation des sessions réalisées (*notamment en termes de salariés formés*)
- Une souplesse sur les dates de formations
- Un gain de temps (*pas de déplacement du personnel*)
- Une réduction des durées d'absence du poste de travail (*sessions possibles par 1/2 groupe*)



■ Les formations réalisables sur votre site

- **Formation à l'utilisation :**
 - des chariots élévateurs
 - des nacelles
 - des grues auxiliaires
 - des engins de chantier
- **Les formations pont-roulant**
- **Les formations Grue mobile**
- **Les formations et tests A.I.P.R.**
- **Les tests CACES®**
- **Les techniques d'élingage, d'arrimage, ...**
- **La sécurité sur les chantiers**
- **Les formations aux habilitations électriques**
- **L'éco-conduite**
- **Les formations aux risques routiers**
- **Les formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail)**
- **Les modules gestion des stocks & Logistique**

■ Les conditions de réalisation

- Nous déplaçons des formateurs spécialisés quelle que soit la taille de votre structure et le nombre de salariés à former
- Nous intervenons quelle que soit votre implantation géographique
- Nous vous accompagnons dans la préparation et la bonne réalisation technique de la formation
- Sur demande, un état des lieux de vos obligations peut être proposé



**Pour vérifier la faisabilité, voir les conditions,
ou tout autre renseignement :**

Contactez votre conseiller en formation du Pôle Conseils aux Entreprises et Collectivités
(cf. vos interlocuteurs p.2)

ou directement par e-mail : forma.pro@ecf-roudaut.fr

Formations aux métiers du Transport

- Code (ETG)
- Permis
- FIMO, FCO & Passerelles
Marchandises & Voyageurs
- Titres Professionnels
Marchandises & Voyageurs
- Transport Matières Dangereuses
- FIP, FCP, Conducteur voiture pilote



Transport

Les différents Permis

Le saviez-vous ?

Permis B	masse F2 véhicule ≤ 3,5 T 9 places assises maximum (conducteur compris) masse F2 remorque ≤ 750 kg		Permis C1E	véhicule de la catégorie C1 attelé d'une remorque masse F2 remorque > 750 kg	
Formation B96	véhicule de la catégorie B attelé d'une remorque masse F2 remorque > 750 kg et ≤ 3,5 T masse F2 véhicule + F2 remorque ≤ 4.25 T		Permis C	masse F2 véhicule > 3,5 T masse F2 remorque ≤ 750 kg	
Permis BE	véhicule de la catégorie B attelé d'une remorque masse F2 remorque > 750 kg et ≤ 3,5 T masse F2 véhicule + F2 remorque > 4.25 T		Permis CE	véhicule de la catégorie C attelé d'une remorque masse F2 remorque > 750 kg	
Permis C1	masse F2 véhicule > 3,5 T et ≤ 7,5 T masse F2 remorque ≤ 750 kg		Permis D	plus de 9 places assises ou plus de 9 personnes (conducteur compris) masse F2 remorque ≤ 750 kg	

Passer un permis de conduire

Vérifiez la date d'obtention de votre dernier permis de conduire avant votre inscription : s'il date de plus de 5 ans, vous devez repasser le Code de la Route (ETG). Une liste de pièces à fournir vous est transmise, en l'absence d'un ou plusieurs de ces documents, le dossier ne pourra être enregistré en Préfecture et décale en conséquence la présentation à l'examen du Permis de conduire. Ainsi, **plus tôt votre dossier sera complet, plus rapidement vous passerez votre Permis de conduire.**

! ATTENTION ! Les dates mentionnées pour les formations au Permis de conduire **concernent uniquement les périodes de formation** en centre. Les **dates d'examen** sont généralement **programmées au-delà de ces dates**, selon les disponibilités des services officiels.

Liste des pièces à fournir sous réserve d'évolution

Pour votre inscription à l'examen	Pour connaître le résultat de votre examen au permis de conduire
<ul style="list-style-type: none"> ● Formulaire « Demande de permis » imprimé en recto-verso couleur, dûment complété et signé par le stagiaire avec l'adresse e-mail personnelle et unique du stagiaire à indiquer sur imprimé. <i>Ce document nous permettra de faire les démarches dématérialisées obligatoires sur le site de l'ANTS</i> ● 1 photocopie du CERFA visite médicale à télécharger sur www.service-public.fr (IMPORTANT : conservez précieusement l'original car il vous sera demandé à chaque passage d'examens) ● Depuis le 03/06/2016, il n'y a plus de visite médicale pour le permis BE ● Imprimé « Mandat » complété et signé pour envoi du dossier dématérialisé à l'ANTS par l'ECF ● 1 photo d'identité numérique avec code numérique (cabines ou photographes agréés : liste disponible sur le site ANTS) OU si impossibilité 1 photo d'identité couleur sur fond clair (délai de traitement plus long du dossier) ● 1 photocopie recto-verso du permis de conduire ● 1 photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport <u>en cours de validité</u> ● 1 photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins 6 mois* ● 2 enveloppes suivies « lettre suivie » 50 gr, vierges ● 6 timbres au tarif normal ● Pour les personnes de moins de 25 ans : 1 photocopie du certificat de participation à la JDC OU attestation individuelle d'exemption ● Pour les femmes : 1 extrait d'acte de mariage (le cas échéant) 	<p>Après le passage de l'examen final, rendez-vous sur le site : https://resultatspermis.securite-rouitiere.gouv.fr</p> <p>Puis, renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● votre n° de dossier (n° de permis au-dessus de la puce pour les nouveaux permis = N° NEPH), ● votre date de naissance ● la catégorie du permis <p>Vous obtiendrez le résultat de votre examen.</p> <p>Vous devrez imprimer ou télécharger sur votre téléphone le certificat provisoire valable 4 mois.</p>
	<p>Pour l'édition de votre titre de conduite après validation ou obtention</p> <p>Après réussite de la pratique, vous devez faire les démarches sur le site de l'ANTS pour que votre titre de conduite soit expédié à votre domicile.</p> <p>Avant d'aller sur le site, il faudra prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1 photo d'identité numérique (attention : vous ne pouvez pas reprendre le code numérique qui a servi pour la demande d'inscription) OU 1 photo d'identité couleur sur fond clair à coller sur un imprimé et à expédier (indications sur site de l'ANTS) ● 1 photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins 6 mois* ● 1 photocopie (sur feuille A4) recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport <u>en cours de validité</u>

* **justificatif de domicile** = dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu ou quittance de loyer non manuscrite, facture de moins de 6 mois de téléphone fixe, mobile, de gaz, d'électricité ou d'eau

Si vous ne possédez pas de justificatif à votre nom (mineur, sans domicile fixe, personne hébergée...), voici les pièces à fournir :

- **1 photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins 6 mois au nom de la personne chez qui vous vivez**
- **1 photocopie recto-verso de la carte d'identité de la personne chez qui vous vivez (même nom que celui apparaissant sur le justificatif de domicile)** ou de son passeport en cours de validité
- **1 attestation d'hébergement** de la personne chez qui vous vivez

Transport



Les épreuves du Permis - Le Code

Pour obtenir votre Permis de conduire de la catégorie BE, C1, C1E, C, CE ou D, vous devez passer 2 épreuves obligatoires les évaluations "hors-circulation" et l'évaluation "circulation".

L'évaluation Hors-circulation ou le Plateau

Fiches écrites

20 fiches de 10 questions (sauf pour Permis BE)

Tirage au sort d'une fiche - 6 minutes pour y répondre (QCM)

Fiches orales

12 fiches sécurité routière

Tirage au sort d'une fiche à commenter

Vérifications du véhicule

Manoeuvres

4 manoeuvres

Tirage au sort de la manoeuvre - 5 min pour la réaliser

Une erreur de manoeuvre ou un dépassement du temps est éliminatoire

Possibilité de passer une 2^{ème} manoeuvre en cas d'échec (si le candidat possède assez de points de bonifications)

Attelage - Dételage (pour les permis BE, C1E, CE)

Le résultat du plateau est connu le jour même.

L'évaluation Circulation ou la Conduite

Suivre un itinéraire

Le candidat effectue un parcours sur lequel l'aptitude à la conduite et le respect de la réglementation inhérente à son véhicule sont vérifiés par un inspecteur des Permis de conduire.

Le résultat est transmis par courrier par les services des Permis de conduire.



Suite à un échec au Code de la route ou aux épreuves pratiques (plateau ou circulation) un délai d'une semaine est à respecter avant de représenter le candidat.

Après 5 échecs aux épreuves pratiques (plateau et circulation cumulés), le candidat doit repasser son Code de la route pour être représenté sur une nouvelle épreuve.

■ ETG Épreuve Théorique Générale ou Code de la route (ECF T010)

Permettre aux candidats des différentes catégories de Permis de conduire, d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule en sécurité.

Pré requis

Tout candidat à un Permis de conduire, pour lequel l'obtention de l'Épreuve Théorique Générale (E.T.G.) est obligatoire

Être reconnu apte lors d'une visite médicale pour le Permis de conduire concerné

Ne pas être sous le coup d'une mesure de suspension, d'annulation ou d'interdiction de permis de conduire

Maîtriser la langue française

Pour les personnes qui auront 16 ans à partir du 01/01/2004 : être titulaire de l'attestation scolaire de

sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière

Durée de la formation hors examen

21 heures en centre de formation (soit 3 jours consécutifs) + mise à disposition d'une clé web formation pour réviser et travailler à domicile

Formation dispensée par l'ECF

Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du Permis de conduire



Le code est valable 5 ans à compter de la date d'obtention du dernier permis (quelque soit sa catégorie).

Une fois cette date passée, il faut repasser le code.

Le résultat du code est connu le jour même.

Landivisau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes	Rennes-Montgarmont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	le	du	au	du	au
24-sept-18	26-sept-18	10-sept-18	12-sept-18	24-sept-18	26-sept-18	3-sept-18	5-sept-18	14-jan-19	13-sept-18	14-sept-18	6-sept-18	7-sept-18
19-nov-18	21-nov-18	8-oct-18	10-oct-18	22-oct-18	24-oct-18	1-oct-18	3-oct-18	11-fév-19	8-nov-18	9-nov-18	18-oct-18	19-oct-18
17-déc-18	19-déc-18	29-oct-18	31-oct-18	19-nov-18	21-nov-18	29-oct-18	31-oct-18	11-mars-19	10-jan-19	11-jan-19	31-jan-19	1-fév-19
14-jan-19	16-jan-19	3-déc-18	5-déc-18	17-déc-18	19-déc-18	26-nov-18	28-nov-18	08-avr-19	21-mars-19	22-mars-19	11-avr-19	12-avr-19
11-fév-19	13-fév-19	26-déc-18	28-déc-18	2-jan-19	4-jan-19	26-déc-18	28-déc-18	6-mai-19	6-juin-19	7-juin-19	13-juin-19	14-juin-19
11-mars-19	13-mars-19	31-déc-18	2-jan-19	11-fév-19	13-fév-19	21-jan-19	23-jan-19	3-juin-19	5-sept-19	6-sept-19	12-sept-19	13-juin-19
1-avr-19	3-avr-19	28-jan-19	30-jan-19	11-mars-19	13-mars-19	18-fév-19	20-fév-19	1-juil-19	7-nov-19	8-nov-19	14-nov-19	15-nov-19
6-mai-19	9-mai-19	18-fév-19	20-fév-19	8-avr-19	10-avr-19	18-mars-19	20-mars-19	29-juil-19				
3-juin-19	5-juin-19	25-mars-19	27-mars-19	6-mai-19	9-mai-19	15-avr-19	17-avr-19	26-août-19				
1-juil-19	3-juil-19	15-avr-19	17-avr-19	3-juin-19	5-juin-19	13-mai-19	15-mai-19	23-sept-19				
29-juil-19	31-juil-19	21-mai-19	23-mai-19	8-juil-19	10-juil-19	11-juin-19	13-juin-19	21-oct-19				
26-août-19	28-août-19	17-juin-19	19-juin-19	29-juil-19	31-juil-19	8-juil-19	10-juil-19	18-nov-19				
23-sept-19	25-sept-19	15-juil-19	17-juil-19	26-août-19	28-août-19	5-août-19	7-août-19	16-déc-19				
21-oct-19	23-oct-19	12-août-19	14-août-19	23-sept-19	25-sept-19	2-sept-19	4-sept-19					
18-nov-19	20-nov-19	9-sept-19	11-sept-19	21-oct-19	23-oct-19	30-sept-19	2-oct-19					
16-déc-19	18-déc-19	7-oct-19	9-oct-19	18-nov-19	20-nov-19	28-oct-19	30-oct-19					
		28-oct-19	30-oct-19	23-déc-19	26-déc-19	25-nov-19	27-nov-19					
		2-déc-19	4-déc-19			23-déc-19	26-déc-19					
		27-déc-19	31-déc-19									



Transport Marchandises

Le Permis remorque : B96 & BE

■ Formation B96 (ECF T062)

Permettre aux candidats de conduire et manoeuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'une **masse F2 comprise entre 750 kilogrammes et 3,5 tonnes** et dont l'addition des masses F2 du véhicule tracteur et de la remorque ne dépasse pas 4,25 tonnes.

Pré requis

Avoir 18 ans

Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité

Durée de la formation

7 heures en centre de formation

Formation dispensée par l'ECF

Attestation de formation B96

💡 masse F2 véhicule < 3,5 T
masse F2 remorque >750kg et ≤3,5T

Landivisiau		Brest-Guipavas		Quimper		Hennebont		Vannes	Rennes-Montgommort	Saint-Brieuc-Pordic
le	le	le	le	le	le	le	le	le	le	le
28-sept-18	15-nov-19	15-sept-18	11-oct-19	28-sept-18	31-mai-19	7-sept-18	14-juin-19	27-sept-18	Dates à définir. Pour plus d'informations, nous consulter : ifp.rennes@ecf-mj.fr	13-sept-18
26-oct-18		13-oct-18	27-déc-19	26-oct-18	5-juil-19	5-oct-18	12-juil-19	25-oct-18		25-oct-18
23-nov-18		9-nov-18		23-nov-18	26-juil-19	2-nov-18	9-août-19	29-nov-18		6-déc-18
21-déc-18		7-déc-18		21-déc-18	30-août-19	3-déc-18	6-sept-19	27-déc-18		
8-fév-19		4-jan-19		18-jan-19	20-sept-19	25-jan-19	4-oct-19			
5-avr-19		1-mars-19		8-fév-19	25-oct-19	22-fév-19	29-nov-19	Dates 2019 à définir. Pour plus d'informations, nous consulter : forma.pro@ecf-roudauf.fr		
31-mai-19		26-avr-19		15-mars-19	15-nov-19	22-mars-19	27-déc-19			
26-juil-19		21-juin-19		5-avr-19	20-déc-19	19-avr-19				
20-sept-19		16-août-19		10-mai-19		17-mai-19				

■ Permis BE (ECF T061)

Permettre aux candidats de conduire et manoeuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'une **masse F2 comprise entre 750 kg et 3,5 tonnes**, et dont l'addition des masses F2 du véhicule tracteur et de la remorque dépasse 4,25 tonnes.

Pré requis

Avoir 18 ans

Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité

Savoir lire et écrire la langue française

Durée de la formation hors examen

21 heures en centre de formation (soit 3 jours consécutifs)

Formation dispensée par l'ECF

Permis de conduire de la catégorie BE

💡 véhicule de la catégorie B attelé d'une remorque
masse F2 remorque > 750 kg et ≤ 3,5 T
masse F2 véhicule + F2 remorque > 4,25 T

À noter Il faut repasser l'Épreuve Théorique Générale si le dernier Permis obtenu date de plus de 5 ans

Landivisiau		Brest-Guipavas		Quimper		Hennebont		Vannes	Rennes-Montgommort	Saint-Brieuc-Pordic		
du	au	du	au	du	au	du	au	le	du	au	du	au
5-sept-18	7-sept-18	27-juin-18	29-juin-18	8-août-18	10-août-18	20-août-18	22-août-18	27-sept-18	5-sept-18	7-sept-18	10-sept-18	12-sept-18
3-oct-18	5-oct-18	25-juil-18	27-juil-18	5-sept-18	7-sept-18	12-sept-18	14-sept-18	25-oct-18	19-sept-18	21-sept-18	1-oct-18	3-oct-18
29-oct-18	31-oct-18	22-août-18	24-août-18	3-oct-18	5-oct-18	10-oct-18	12-oct-18	29-nov-18	3-oct-18	5-oct-18	22-oct-18	24-oct-18
28-nov-18	30-nov-18	19-sept-18	21-sept-18	29-oct-18	31-oct-18	7-nov-18	9-nov-18	27-déc-18	14-nov-18	16-nov-18	12-nov-18	14-nov-18
26-déc-18	28-déc-18	17-oct-18	19-oct-18	28-nov-18	30-nov-18	5-déc-18	7-déc-18		12-déc-18	14-déc-18	3-déc-18	5-déc-18
23-jan-19	25-jan-19	14-nov-18	16-nov-18	26-déc-18	28-déc-18	2-jan-19	4-jan-19		02-jan-19	04-jan-19	23-jan-19	25-jan-19
20-fév-19	22-fév-19	12-déc-18	14-déc-18	23-jan-19	25-jan-19	30-jan-19	1-fév-19		30-jan-19	01-fév-19	20-fév-19	22-fév-19
20-mars-19	22-mars-19	9-jan-19	11-jan-19	20-fév-19	22-fév-19	27-fév-19	1-mars-19		13-mars-19	15-mars-19	20-mars-19	22-mars-19
17-avr-19	19-avr-19	6-fév-19	8-fév-19	20-mars-19	22-mars-19	27-mars-19	29-mars-19		24-avr-19	26-avr-19	17-avr-19	19-avr-19
15-mai-19	17-mai-19	6-mars-19	8-mars-19	17-avr-19	19-avr-19	24-avr-19	26-avr-19		27-mai-19	29-mai-19	22-mai-19	24-mai-19
12-juin-19	14-juin-19	3-avr-19	5-avr-19	15-mai-19	17-mai-19	22-mai-19	24-mai-19		19-juin-19	21-juin-19	12-juin-19	14-juin-19
10-juil-19	12-juil-19	30-avr-19	3-mai-19	12-juin-19	14-juin-19	19-juin-19	21-juin-19		03-juil-19	05-juil-19	10-juil-19	12-juil-19
12-août-19	14-août-19	27-mai-19	29-mai-19	10-juil-19	12-juil-19	17-juil-19	19-juil-19		31-juil-19	02-août-19	18-sept-19	20-sept-19
4-sept-19	6-sept-19	26-juin-19	28-juin-19	12-août-19	14-août-19	11-sept-19	13-sept-19		11-sept-19	13-sept-19	16-oct-19	18-oct-19
2-oct-19	4-oct-19	24-juil-19	26-juil-19	4-sept-19	6-sept-19	9-oct-19	11-oct-19		09-oct-19	11-oct-19	20-nov-19	22-nov-19
29-oct-19	31-oct-19	21-août-19	23-août-19	2-oct-19	4-oct-19	6-nov-19	8-nov-19		20-nov-19	22-nov-19	04-déc-19	06-déc-19
27-nov-19	29-nov-19	18-sept-19	20-sept-19	29-oct-19	31-oct-19	4-déc-19	6-déc-19		18-déc-19	20-déc-19		
24-déc-19	27-déc-19	16-oct-19	18-oct-19	27-nov-19	29-nov-19							
		13-nov-19	15-nov-19	24-déc-19	27-déc-19							
		11-déc-19	13-déc-19									



Transport Marchandises



Les Permis C1 & C1E

■ Permis C1 (ECF T022)

Permettre aux candidats de conduire un véhicule isolé de transport de marchandises dont la **masse F2 est comprise entre 3,5 tonnes et 7,5 tonnes**. On peut atteler aux véhicules de la catégorie C1 des remorques dont la masse F2 ne dépasse pas les 750 kilogrammes.

Pré requis

Avoir 18 ans

Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité

Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture

Savoir lire et écrire la langue française

À noter Il faut repasser l'Épreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de 5 ans

Durée de la formation hors examen

21 heures en centre de formation + Possibilité d'ajouter une formation complémentaire théorique de 7 heures ou une formation en ligne, pour travailler les fiches écrites

Formation dispensée par l'ECF

Permis de conduire de la catégorie C1

Programme "Hors circulation - Plateau"

Connaître :

- Les normes techniques et équipements des véhicules Poids-Lourds

•La réglementation de la circulation des véhicules Poids-Lourds

•La réglementation sociale des transports

Avoir des notions sur la réglementation relative à la coordination des transports et connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et au transport de marchandises

Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul

Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser le véhicule en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision

Programme "Circulation"

Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction en fonction du gabarit du véhicule

Circuler dans des conditions normales sur route, en agglomération et sur autoroute

Connaître les situations présentant des difficultés particulières

masse F2 véhicule > 3,5 T et ≤ 7,5 T
masse F2 remorque ≤ 750 kg



Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
3-déc-18	5-déc-18	8-oct-18	10-oct-18	28-jan-19	30-jan-19	14-jan-19	16-jan-19	13-mai-19	15-mai-19	3-sept-18	5-sept-18	24-sept-18	26-sept-18
23-avr-19	25-avr-19	7-jan-19	10-jan-19	25-mars-19	27-mars-19	1-juil-19	3-juil-19	26-août-19	28-août-19	29-oct-18	31-oct-18	19-nov-18	21-nov-18
12-août-19	14-août-19	25-fév-19	27-fév-19	20-mai-19	22-mai-19	21-oct-19	23-oct-19	16-déc-18	18-déc-19	26-nov-18	28-nov-18	7-jan-19	9-jan-19
2-déc-19	4-déc-19	17-juin-19	19-juin-19	15-juil-19	17-juil-19					14-jan-19	16-jan-19	4-fév-19	6-fév-19
		7-oct-19	9-oct-19	9-sept-19	11-sept-19					28-jan-19	30-jan-19	18-mars-19	20-mars-19
				4-nov-19	6-nov-19					25-fév-19	27-fév-19	15-avr-19	17-avr-19
										8-avr-19	10-avr-19	20-avr-19	22-avr-19
										27-mai-19	29-mai-19	24-juin-19	26-avr-19
										1-juil-19	3-juil-19	30-sept-19	2-oct-19
										9-sept-19	11-sept-19	28-oct-19	30-oct-19
										21-oct-19	23-oct-19	2-déc-19	4-déc-19

■ Permis C1E (ECF T032)

Permettre aux candidats de conduire un ensemble de véhicules couplés dont le véhicule tracteur entre dans la catégorie :

- C1 et est attelé d'une remorque dont la **masse F2 est supérieure à 750 kilogrammes**.

- B et est attelé d'une remorque ou semi-remorque dont la **masse F2 est supérieure à 3,5 tonnes**.

Pré requis

Avoir 18 ans

Être titulaire du Permis de conduire C1 en cours de validité

Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture

Savoir lire et écrire la langue française

À noter Il faut repasser l'Épreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de 5 ans

Durée de la formation hors examen

21 heures en centre de formation + Possibilité d'ajouter une formation complémentaire théorique de 14 heures ou une formation en ligne, pour travailler les fiches écrites

Formation dispensée par l'ECF

Permis de conduire de la catégorie C1E

Programme "Hors circulation - Plateau"

Connaître :

- Les normes techniques et équipements des véhicules Poids-Lourds
- La réglementation de la circulation des véhicules

Poids-Lourds

•La réglementation sociale des transports

Avoir des notions sur la réglementation relative à la coordination des transports et connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et au transport de marchandises

Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul

Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser le véhicule en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision

Savoir atteler et déteiler

Programme "Circulation"

Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction en fonction du gabarit du véhicule

Circuler dans des conditions normales sur route, en agglomération et sur autoroute

Connaître les situations présentant des difficultés particulières

véhicule de la catégorie C1 attelé d'une remorque
masse F2 remorque > 750 kg

Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au
6-sept-18	7-sept-18	27-sept-18	28-sept-18
29-nov-18	30-nov-18	22-nov-18	23-nov-18
31-jan-19	1-fév-19	21-mars-19	22-mars-19
11-avr-19	12-avr-19	27-juin-19	28-avr-19
12-sept-19	13-sept-19		
21-nov-19	22-nov-19		

Planning 2017 - 2018

Autres sites, date de réalisation sur commande :

forma.pro@ecf-roudaut.fr



Transport Marchandises

Le Permis C

■ Permis C (ECF T021)

Permettre aux candidats de conduire un véhicule isolé de transport de marchandises dont la **masse F2 est supérieure à 3,5 tonnes**. On peut atteler aux véhicules de la catégorie C des remorques dont la masse F2 ne dépasse pas les 750 kilogrammes.

Pré requis

Avoir 21 ans

Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité

Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture

Savoir lire et écrire la langue française

À noter Il faut repasser l'Épreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de 5 ans

Durée de la formation hors examen

70 heures en centre de formation

Formation dispensée par l'ECF

Permis de conduire de la catégorie C

Programme "Hors circulation - Plateau"

Connaître :

- Les normes techniques et équipements des véhicules Poids-Lourds
- La réglementation de la circulation des véhicules Poids-Lourds
- Le principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne cinématique

• La réglementation sociale des transports

Avoir des notions sur la réglementation relative à la coordination des transports et connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et au transport de marchandises

Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul

Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser le véhicule en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision

Programme "Circulation"

Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction en fonction du gabarit du véhicule

Circuler dans des conditions normales sur route, en agglomération et sur autoroute

Connaître les situations présentant des difficultés particulières

💡 masse F2 véhicule \geq 3,5 T
masse F2 remorque \leq 750 kg

💡 Permis C + CE :
Formule jusqu'à l'obtention dans un délai de 1 an à compter de la fin de la formation et qui comprend les heures complémentaires :
- de ré-entraînement
- de présentation à l'examen
Les **dates mentionnées concernent uniquement les périodes de formation** en centre.
Les **dates d'examen sont généralement programmées au-delà de ces dates**, selon les disponibilités des services officiels.

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
27-août-18	7-sept-18	10-sept-18	21-sept-18	3-sept-18	14-sept-18	10-sept-18	21-sept-18	7-jan-19	18-jan-19	3-sept-18	14-sept-18	10-sept-18	21-sept-18
24-sept-18	5-oct-18	8-oct-18	19-oct-18	1-oct-18	12-oct-18	24-sept-18	5-oct-18	4-fév-19	15-fév-19	17-sept-18	28-sept-18	24-sept-18	5-oct-18
19-oct-18	31-oct-18	5-nov-18	16-nov-18	15-oct-18	26-oct-18	18-oct-18	31-oct-18	1-avr-19	12-avr-19	1-oct-18	12-oct-18	8-oct-18	19-oct-18
19-nov-18	30-nov-18	5-déc-18	14-déc-18	12-nov-18	23-nov-18	5-nov-18	16-nov-18	29-avr-19	14-mai-19	15-oct-18	26-oct-18	22-oct-18	2-nov-18
14-déc-18	28-déc-18	31-déc-18	11-jan-19	26-nov-18	7-déc-18	3-déc-18	14-déc-18	24-juin-19	5-juil-19	29-oct-18	9-nov-18	5-nov-18	16-nov-18
14-jan-19	25-jan-19	28-jan-19	8-fév-19	14-jan-19	25-jan-19	14-déc-18	28-déc-18	22-juil-19	2-août-19	12-nov-18	23-nov-18	19-nov-18	30-nov-18
11-fév-19	22-fév-19	25-fév-19	8-mars-19	28-jan-19	8-fév-19	31-déc-18	11-jan-19	16-sept-19	27-sept-19	26-nov-18	7-déc-18	3-déc-18	14-déc-18
11-mars-19	22-mars-19	25-mars-19	5-avr-19	25-fév-19	8-mars-19	14-jan-19	25-jan-19	14-oct-19	25-oct-19	10-déc-18	21-déc-18	17-déc-18	28-déc-18
8-avr-19	19-avr-19	18-avr-19	3-mai-19	11-mars-19	22-mars-19	11-fév-19	22-fév-19	9-déc-19	20-déc-19	31-déc-18	11-jan-19	7-jan-19	18-jan-19
6-mai-19	20-mai-19	16-mai-19	29-mai-19	8-avr-19	19-avr-19	25-fév-19	8-mars-19			14-jan-19	25-jan-19	21-jan-19	1-fév-19
3-juin-19	17-juin-19	17-juin-19	28-juin-19	23-avr-19	7-mai-19	25-mars-19	5-avr-19			28-jan-19	8-fév-19	4-fév-19	15-fév-19
1-juil-19	12-juil-19	15-juil-19	26-juil-19	17-mai-19	31-mai-19	8-avr-19	19-avr-19			11-fév-19	22-fév-19	18-fév-19	1-mars-19
29-juil-19	9-août-19	12-août-19	26-août-19	3-juin-19	17-juin-19	3-mai-19	17-mai-19			25-fév-19	8-mars-19	4-mars-19	15-mars-19
26-août-19	6-sept-19	9-sept-19	20-sept-19	1-juil-19	12-juil-19	20-mai-19	3-juin-19			11-mars-19	22-mars-19	18-mars-19	29-mars-19
23-sept-19	4-oct-19	7-oct-19	18-oct-19	15-juil-19	26-juil-19	17-juin-19	28-juin-19			25-mars-19	5-avr-19	1-avr-19	12-avr-19
18-oct-19	31-oct-19	4-nov-19	15-nov-19	9-août-19	23-août-19	1-juil-19	12-juil-19			8-avr-19	19-avr-19	15-avr-19	3-mai-19
18-nov-19	29-nov-19	2-déc-19	13-déc-19	26-août-19	6-sept-19	29-juil-19	9-août-19			23-avr-19	7-mai-19	4-mai-19	15-mai-19
13-déc-19	27-déc-19			23-sept-19	4-oct-19	12-août-19	26-août-19			13-mai-19	24-mai-19	24-mai-19	4-juin-19
				7-oct-19	18-oct-19	9-sept-19	20-sept-19			3-juin-19	14-juin-19	11-juin-19	21-juin-19
				4-nov-19	18-nov-19	23-sept-19	4-oct-19			1-juil-19	12-juil-19	24-juin-19	5-juil-19
				18-nov-19	29-nov-19	18-oct-19	31-oct-19			15-juil-19	26-juil-19	8-juil-19	19-juil-19
				13-déc-19	27-déc-19	4-nov-19	18-nov-19			29-juil-19	9-août-19	26-juil-19	2-août-19
						2-déc-19	13-déc-19			26-août-19	6-sept-19	19-août-19	30-août-19
						16-déc-19	30-déc-19			9-sept-19	20-sept-19	2-sept-19	13-sept-19
										23-sept-19	4-oct-19	16-sept-19	27-sept-19
										7-oct-19	18-oct-19	30-sept-19	11-oct-19
										21-oct-19	31-oct-19	14-oct-19	25-oct-19



Transport Marchandises



Le Permis CE

■ Permis CE (ECF T031)

Permettre aux candidats de conduire un ensemble de véhicules couplés dont le véhicule tracteur entre dans la catégorie C et est attelé d'une remorque dont la **masse F2 est supérieure à 750 kilogrammes**.

Pré requis

Avoir 21 ans

Être titulaire du Permis de conduire C en cours de validité

Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture

Savoir lire et écrire la langue française

À noter Il faut repasser l'Épreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de 5 ans

Durée de la formation hors examen

70 heures en centre de formation

Formation dispensée par l'ECF

Permis de conduire de la catégorie CE

Programme "Hors circulation - Plateau"

Connaître :

- Les normes techniques et équipements des véhicules Poids-Lourds
- La réglementation de la circulation des véhicules Poids-Lourds
- Le principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne cinématique

• La réglementation sociale des transports

Avoir des notions sur la réglementation relative à la coordination des transports et connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et au transport de marchandises

Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul

Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser le véhicule en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision

Savoir atteler et dételé

Programme "Circulation"

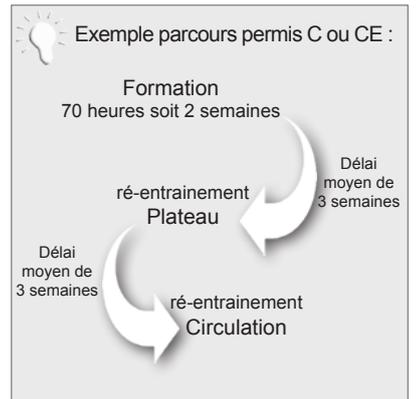
Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction en fonction du gabarit du véhicule

Circuler dans des conditions normales sur route, en agglomération et sur autoroute

Connaître les situations présentant des difficultés particulières

véhicule de la catégorie C attelé d'une remorque

masse F2 remorque > 750 kg



Landivisiau		Brest-Guipavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgermort		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
24-sept-18	5-oct-18	10-sept-18	21-sept-18	17-sept-18	28-sept-18	8-oct-18	19-oct-18	4-mars-19	15-mars-19	17-sept-18	28-sept-18	24-sept-18	5-oct-18
19-oct-18	31-oct-18	8-oct-18	19-oct-18	29-oct-18	12-nov-18	19-nov-18	30-nov-18	27-mai-19	11-juin-19	15-oct-18	26-oct-18	8-oct-18	19-oct-18
19-nov-18	30-nov-18	5-nov-18	16-nov-18	10-déc-18	21-déc-18	28-jan-19	8-fév-19	19-août-19	30-août-19	10-déc-18	21-déc-18	5-nov-18	16-nov-18
14-déc-18	28-déc-18	5-déc-18	14-déc-18	31-déc-18	11-jan-19	11-mars-19	22-mars-19	12-nov-19	25-nov-19	11-fév-19	22-fév-19	19-nov-18	30-nov-18
14-jan-19	25-jan-19	31-déc-18	11-jan-19	11-fév-19	22-fév-19	18-avr-19	3-mai-19			25-mars-19	5-avr-19	3-déc-18	14-déc-18
11-fév-19	22-fév-19	28-jan-19	8-fév-19	25-mars-19	5-avr-19	3-juin-19	17-juin-19			13-mai-19	24-mai-19	17-déc-18	28-déc-18
11-mars-19	22-mars-19	25-fév-19	8-mars-19	6-mai-19	20-mai-19	15-juil-19	26-juil-19			17-juin-19	28-juin-19	7-jan-19	18-jan-19
8-avr-19	19-avr-19	25-mars-19	5-avr-19	17-juin-19	28-juin-19	26-août-19	6-sept-19			15-juil-19	26-juil-19	21-jan-19	1-fév-19
6-mai-19	20-mai-19	18-avr-19	3-mai-19	29-juil-19	9-août-19	7-oct-19	18-oct-19			26-août-19	6-sept-18	4-fév-19	15-fév-19
3-juin-19	17-juin-19	16-mai-19	29-mai-19	9-sept-19	20-sept-19	18-nov-19	29-nov-19			4-nov-19	15-nov-19	18-fév-19	1-mars-19
1-juil-19	12-juil-19	17-juin-19	28-juin-19	21-oct-19	4-nov-19							4-mars-19	15-mars-19
29-juil-19	9-août-19	15-juil-19	26-juil-19	2-déc-19	13-déc-19							1-avr-19	12-avr-19
26-août-19	6-sept-19	12-août-19	26-août-19									15-avr-19	3-mai-19
23-sept-19	4-oct-19	9-sept-19	20-sept-19									4-mai-19	15-mai-19
18-oct-19	31-oct-19	7-oct-19	18-oct-19									24-mai-19	4-juin-19
18-nov-19	29-nov-19	4-nov-19	15-nov-19									11-juin-19	21-juin-19
13-déc-19	27-déc-19	2-déc-19	13-déc-19									8-juil-19	19-juil-19
												26-juil-19	2-août-19
												19-août-19	30-août-19
												2-sept-19	13-sept-19

À savoir

Pour devenir conducteur du transport routier de marchandises, 2 parcours de formation s'offrent à vous.

Par exemple, vous pouvez opter pour un Permis C + FIMO (dit parcours court) où vous serez 6 semaines en formation (hors délais et passage des épreuves d'examen) ou bien vous optez pour un parcours professionnalisant (dit parcours diplômant) de 11 semaines de formation (passage des examens inclus) que vous complétez par 2 semaines de stage en entreprise.

Parcours court	Parcours diplômant
<p>Formation Permis C 70 heures soit 2 semaines (hors passage des épreuves d'examen)</p> <p>+</p> <p>FIMO marchandises 140 heures soit 4 semaines + en option</p> <p>ADR de base (transport de matières dangereuses) 3 jours</p>	<p>Formation Titre Professionnel de conducteur-conductrice du transport routier de marchandises sur Porteur 385 heures soit 11 semaines + 70 heures de stage en entreprise</p> <p>Ainsi à la validation de la formation, vous obtenez : le code de la route, le Permis de conduire de la catégorie C, la FIMO marchandises (sans restrictions) et l'ADR de base</p>
<p>Formation Permis CE 70 heures soit 2 semaines (hors passage des épreuves d'examen)</p>	<p>Formation Titre Professionnel de conducteur-conductrice du transport routier de marchandises sur Tous Véhicules 280 heures soit 8 semaines + 70 heures de stage en entreprise</p> <p>Ainsi à la validation de la formation, vous obtenez : le Permis de conduire de la catégorie CE</p>
Accessible à partir de 21 ans	Accessible dès 18 ans



Transport Marchandises

FIMO - FCO - Passerelle

■ FIMO Marchandises (ECF T111)

Permettre aux candidats d'être capable d'exercer le métier de conducteur routier de marchandises dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité.

Pré requis

Avoir 21 ans

Être titulaire du Permis de conduire C ou CE en cours de validité

Être conducteur débutant dans la profession après le 10/09/2009 (sans être issu d'une formation

professionnelle longue : titre, ...)

Durée de la formation

140 heures en centre de formation (soit 4 semaines consécutives)

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Formation Initiale Minimale Obligatoire (F.I.M.O.) pour le transport de marchandises, validée par la délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (C.Q.C.)

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgomerot		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
1-oct-18	26-oct-18	26-nov-18	30-nov-18	1-oct-18	26-oct-18	19-nov-18	14-déc-18	29-mars-19	29-avr-19	1-oct-18	26-oct-18	5-nov-18	30-nov-18
11-fév-19	8-mars-19	29-mars-19	29-avr-19	13-mai-19	11-juin-19	11-fév-19	8-mars-19			7-jan-19	1-fév-19	14-jan-19	8-fév-19
24-juin-19	19-juil-19			30-sept-19	25-oct-19	3-juin-19	1-juil-19			9-mai-19	7-juin-19	4-mars-19	29-mars-19
30-sept-19	25-oct-19					18-nov-19	13-déc-19			31-oct-19	29-nov-19	3-juin-19	1-juil-19
												30-sept-19	25-oct-19

■ FCO Marchandises (ECF T211)

Permettre au conducteur routier de marchandises d'actualiser ses connaissances et de parfaire sa pratique en matière de sécurité et de réglementation professionnelle. **Il est possible d'anticiper l'entrée en formation de 6 mois avant la date de fin de validité de la FIMO ou FCO.**

Pré requis

Être conducteur de véhicules pour la conduite desquels un Permis de conduire C ou CE est requis au cours de toute période consécutive de cinq ans de leur vie professionnelle
Être titulaire du Permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité

Justifier d'une qualification initiale de conducteur routier

Durée de la formation

35 heures en centre de formation soit 5 jours consécutifs

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

F.C.O pour le transport de marchandises, validée par la délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (C.Q.C.)

Les formations **FCO Marchandises** et **Passerelle Marchandises** se déroulent sur **les mêmes sessions de formation**

■ Passerelle Marchandises (ECF T112)

Permettre au conducteur ayant obtenu une qualification initiale de conducteur de transport routier interurbain de voyageurs, d'obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de marchandises.

Pré requis

Être conducteur de véhicules pour la conduite desquels un Permis de conduire C ou CE est requis et qui ont obtenu une qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs et souhaitant obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de marchandises

Être titulaire du Permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité

Justifier d'une attestation de qualification initiale de

conducteur du transport de voyageurs (FIMO, titre professionnel, CFP...)

Durée de la formation

35 heures en centre de formation

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Formation spécifique dite passerelle pour le transport de marchandises, validée par la délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (C.Q.C.)

L'obtention de la **Passerelle** et de la **FIMO** est assujettie à la **validation de l'évaluation** de synthèse en fin de formation

■ Sessions FCO & Passerelle Marchandises

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgomerot		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
17-sept-18	21-sept-18	10-sept-18	14-sept-18	3-sept-18	7-sept-18	24-sept-18	28-sept-18	10-sept-18	14-sept-18	3-sept-18	7-sept-18	3-sept-18	7-sept-18
15-oct-18	19-oct-18	8-oct-18	12-oct-18	1-oct-18	5-oct-18	22-oct-18	26-oct-18	8-oct-18	12-déc-18	1-oct-18	5-oct-18	1-oct-18	5-oct-18
12-nov-18	16-nov-18	25-oct-18	31-oct-18	5-nov-18	9-nov-18	19-nov-18	23-nov-18	3-déc-18	7-déc-18	12-nov-18	16-nov-18	12-nov-18	16-nov-18
10-déc-18	14-déc-18	3-déc-18	7-déc-18	26-nov-18	30-nov-18	17-déc-18	21-déc-18	31-déc-18	4-jan-19	17-déc-18	21-déc-18	17-déc-18	21-déc-18
7-jan-19	11-jan-19	31-déc-18	4-jan-19	17-déc-18	21-déc-18	14-jan-19	18-jan-19	28-jan-19	1-fév-19	14-jan-19	18-jan-19	7-jan-19	11-jan-19
4-fév-19	8-fév-19	28-jan-19	1-fév-19	21-jan-19	25-jan-19	11-fév-19	15-fév-19	25-fév-19	1-mars-19	11-fév-19	15-fév-19	4-fév-19	8-fév-19
4-mars-19	8-mars-19	25-fév-19	1-mars-19	18-fév-19	22-fév-19	11-mars-19	15-mars-19	25-mars-19	29-mars-19	11-mars-19	15-mars-19	4-mars-19	8-mars-19
1-avr-19	5-avr-19	25-mars-19	29-mars-19	18-mars-19	22-mars-19	8-avr-19	12-avr-19	19-avr-19	26-avr-19	8-avr-19	12-avr-19	1-avr-19	5-avr-19
26-avr-19	3-mai-19	19-avr-19	26-avr-19	15-avr-19	19-avr-19	6-mai-19	13-mai-19	20-mai-19	24-mai-19	13-mai-19	17-mai-19	20-mai-19	24-mai-19
23-mai-19	29-mai-19	20-mai-19	24-mai-19	13-mai-19	17-mai-19	3-juin-19	7-juin-19	17-juin-19	21-juin-19	17-juin-19	21-juin-19	3-juin-19	7-juin-19
24-juin-19	28-juin-19	17-juin-19	21-juin-19	11-juin-19	17-juin-19	1-juil-19	5-juil-19	9-sept-19	13-sept-19	26-août-19	30-août-19	8-juil-19	12-juil-19
19-août-19	23-août-19	15-juil-19	19-juil-19	8-juil-19	12-juil-19	26-août-19	30-août-19	7-oct-19	11-oct-19	23-sept-19	27-sept-19	19-août-19	23-août-19
16-sept-19	20-sept-19	9-sept-19	13-sept-19	2-sept-19	6-sept-19	23-sept-19	27-sept-19	4-nov-19	8-nov-19	14-oct-19	18-oct-19	16-sept-19	20-sept-19
14-oct-19	18-oct-19	7-oct-19	11-oct-19	30-sept-19	4-oct-19	21-oct-19	25-oct-19	2-déc-19	6-déc-19	18-nov-19	22-nov-19	7-oct-19	11-oct-19
12-nov-19	18-nov-19	4-nov-19	8-nov-19	25-oct-19	31-oct-19	18-nov-19	22-nov-19			9-déc-19	13-déc-19	4-nov-19	8-nov-19
9-déc-19	13-déc-19	2-déc-19	6-déc-19	25-nov-19	29-nov-19	16-déc-19	20-déc-19					2-déc-19	6-déc-19
				16-déc-19	20-déc-19								

Transport Marchandises

Les Capacités - Les formations voiture pilote



■ Attestation de Capacité Transport Léger de Marchandises ≤ 3,5T (ECF E010)

Acquérir les connaissances portant sur la réglementation, la gestion et l'exploitation d'une entreprise de transport routier de marchandises exploitant exclusivement des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de Poids Maximal Autorisé. Obtenir l'attestation de capacité professionnelle en transport léger de marchandises.

Pré requis

Être français ou ressortissant communautaire ou bénéficier d'un régime de réciprocité
Toute personne désirant exploiter exclusivement des véhicules n'excédant pas 3,5 T de PMA
Un niveau CAP ou BEP est conseillé

Sont dispensés du suivi de ce stage les titulaires :

- Bac Professionnel spécialité « Exploitation des transports » ou « Transport »
- BTS « transport » ou « transport et exploitation logistiques »
- DUT « gestion logistique et transport »
- Titre Professionnel TSTL « option transport terrestre » ou option « Transitaire, Aérien et Maritime »
- Titre de RUTL

- Diplôme de fin d'études EMTR
- Certificat de Responsable de Production Transport Logistique Internationale ou de Manager Transport et Logistique et Commerce International (ISTELI) ou de Gestionnaire transport/logistique en national et en international (IGCIT) ou de Responsable du transport multimodal (Sup de Log) ou de Manager Opérationnel transport et logistique (EST)

Durée de la formation

105 heures en centre de formation soit 3 semaines

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier en transport léger de marchandises et de loueur de véhicule avec conducteur, délivrée par la DREAL

Site de Landivisiau	
du	au
26-nov-18	14-déc-18
3-juin-19	24-juin-19



■ Attestation de Capacité Transport Lourds de Marchandises > 3,5T (ECF E011)

Acquérir les connaissances portant sur la réglementation et l'exploitation d'une entreprise de transport routier de marchandises.

Pré requis

Être français ou ressortissant communautaire ou bénéficier d'un régime de réciprocité
Tout public sachant lire et écrire le français
Un niveau BAC est conseillé

Sont dispensés du suivi de ce stage les titulaires :

- BTS « transport » ou « transport et exploitation logistiques »
- DUT « gestion logistique et transport »
- Titre Professionnel TSTL « option transport terrestre » ou option « Transitaire, Aérien et Maritime »
- Titre de RUTL
- Diplôme de fin d'études EMTR
- Certificat de Responsable de Production Transport

Logistique Internationale ou de Manager Transport et Logistique et Commerce International (ISTELI) ou de Gestionnaire transport/logistique en national et en international (IGCIT) ou de Responsable du transport multimodal (Sup de Log) ou de Manager Opérationnel transport et logistique (EST)

Durée de la formation

210 heures en centre de formation

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises et de loueur de véhicule avec conducteur, délivrée par la DREAL

Site de Landivisiau	
du	au
19-août-19	27-sept-19



■ FIP Formation Initiale Conducteur de Véhicule de Protection (ECF T651)

Connaître, appliquer, respecter la réglementation relative au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

Pré requis

Conducteurs débutant dans la profession après le 30/06/2011

Être titulaire du Permis de conduire B hors période probatoire et en cours de validité

Durée de la formation

21 heures en centre de formation

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de formation professionnelle initiale de véhicules de protection (annexe 4 de l'arrêté du 2 mai 2011)

Planning 2018 - 2019
Date de réalisation sur commande : forma.pro@ecf-roudaut.fr

■ FCP Formation Continue Conducteur de Véhicule de Protection (ECF T652)

Améliorer ses pratiques et actualiser ses connaissances en matière de réglementations et de règles applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

Pré requis

Conducteur de véhicules de protection pour lesquels un Permis de conduire B est requis, au cours de toute période consécutive de 5 ans au cours de leur vie professionnelle

Être titulaire du permis B hors période probatoire et en cours de validité

Justifier de la régularité de sa situation au regard de la formation initiale, soit par :

- Attestation d'exercice de l'activité de conducteur de véhicule de protection de transports exceptionnels (annexe 6, de l'arrêté du 02/05/2011)

- Attestation d'exercice de l'activité de conducteur de véhicule d'escorte de transports exceptionnels (annexe 5, de l'arrêté du 02/05/2011)
- Attestation de Formation professionnelle initiale de véhicule de protection (annexe 4, de l'arrêté du 02/05/2011)

Durée de la formation

7 heures en centre de formation

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de formation professionnelle continue de véhicules de protection (annexe 4 de l'arrêté du 2 mai 2011)

Planning 2018 - 2019
Date de réalisation sur commande : forma.pro@ecf-roudaut.fr





Transport Marchandises

Les Titres Professionnels - La formation ADR (voir également page 39)

■ Titre Professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur porteur (ECF T310)

Pour qui ? Ce titre s'adresse aux personnes souhaitant obtenir une qualification, qui valide la capacité à réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec un porteur dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Pré requis

Avoir 18 ans
Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité
Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture
Avoir satisfait à l'Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP)

Durée de la formation

385 heures de formation en centre de formation
70 heures de stage en entreprise

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel de Conducteur / Conductrice du transport routier de marchandises sur porteur. Diplôme de niveau V, délivré par le Ministère du travail donne par équivalence :

- Le permis C (sans restriction)
- La qualification initiale de conducteur routier (délivrance de la CQC sans devoir suivre une FIMO).
- Le certificat ADR "formation de base au transport de marchandises dangereuses"



La détention du **titre professionnel** de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur **permet d'exercer le métier dès 18 ans.**

■ Titre Professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules (ECF T320)

Pour qui ? Ce titre s'adresse aux personnes souhaitant obtenir une qualification, qui valide la capacité à réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Pré requis

Avoir 18 ans
Être titulaire du Titre Professionnel de conducteur routier sur porteur et justifier d'au moins 2 semaines d'application en entreprise
ou
Être titulaire d'un Permis de conduire C, d'une attestation FIMO pour le transport de marchandises et justifier de trois mois d'expérience professionnelle de

conducteur
Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture
Avoir satisfait à l'Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP)

Durée de la formation

280 heures de formation en centre de formation
70 heures de stage en entreprise

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel de Conducteur / Conductrice du transport routier de marchandises sur tous véhicules. Diplôme de niveau V, délivré par le Ministère du Travail donne par équivalence :

- Le permis CE (sans restriction)
- La qualification initiale de conducteur routier (délivrance de la CQC sans devoir suivre une FIMO).

■ Titre Professionnel conducteur sur véhicule utilitaire léger (ECF T3102)

Pour qui ? Ce titre s'adresse aux personnes souhaitant obtenir une qualification, qui valide la capacité à réaliser en sécurité, des livraisons et enlèvements en transport routier de marchandises avec un véhicule de moins de 3,5 tonnes de PTAC, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Pré requis

Avoir 18 ans
Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité
Avoir satisfait à l'Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP)

Durée de la formation

313 heures en centre de formation
105 heures de stage en entreprise

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel de Conducteur sur véhicule utilitaire léger. Diplôme de niveau V, délivré par le Ministère du Travail

■ ADR (ECF T510)

Permettre aux conducteurs de véhicules d'acquérir les connaissances de base nécessaires pour effectuer des transports de matières dangereuses. ADR est l'acronyme de "Accord for Dangerous goods by Road", soit : "Accord pour le Transport des Marchandises Dangereuses par la Route". Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'A.D.R. et de l'arrêté français TMD.

La formation recyclage est à effectuer avant la date anniversaire des 5 ans. Passé cette date, il faudra de nouveau suivre une formation initiale.

La date de validité des spécialisations est alignée sur la date de validité de la formation de base
Par exemple une personne passe son IB l'année N => validité 5 ans => elle effectuera son recyclage (RB) en N+5

- si la personne passe son IP ou ICG l'année N => validité 5 ans => soit le recyclage (RP ou RCG) en N+5 comme pour le recyclage de base (RB)
- si la personne passe son IP ou ICG l'année N+1 => validité 5 ans (soit N+6) mais devra faire le recyclage (RP ou RCG) à N+5 sur le recyclage de base (RB)



Transport Marchandises



Les sessions 2017 - 2018

■ Titre Professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

	durée	Landivisiau		Guipavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
		du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
Formation n°1	385 h	29-oct-18	18-jan-19	14-jan-19	29-mars-19	12-nov-18	1-fév-19	29-oct-18	18-jan-19	6-sept-18	16-nov-18	4-oct-18	21-déc-18
Formation n°2	385 h	03-déc-18	22-fév-19			7-jan-19	22-mars-19	03-déc-18	22-fév-19	21-jan-19	5-avr-19	7-jan-19	15-mars-19
Formation n°3	385 h	26-mars-19	08-juil-19					26-mars-19	15-juil-19	4-mars-19	24-mai-19	1-avr-19	28-juin-19
Formation n°3	385 h									2-sept-19	22-nov-19	3-oct-19	20-déc-19

Autres sites et dates : nous consulter

■ Titre Professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules

	durée	Landivisiau		Guipavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
		du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
Formation n°1	280 h	11-déc-18	6-mars-19	Dates à définir. Pour plus d'informations, nous consulter : forma.pro@ecf-roudauf.fr				18-déc-18	11-mars-19	29-avr-19	28-juin-19	15-juil-19	6-sept-19
Formation n°2	280 h	9-juil-19	30-sept-19					16-juil-19	7-oct-19				

Autres sites et dates : nous consulter

■ Titre Professionnel conducteur sur véhicule utilitaire léger

	durée	Guipavas	
		du	au
Formation	313 h	29-mars-19	2-juil-19

Autres sites et dates : nous consulter



■ ADR (ECF T510)

Planning 2018 - 2019	
Date de réalisation sur commande : forma.pro@ecf-roudauf.fr	 APTH Formation animée par l'APTH, organisme agréé et partenaire de l'ECF.

Formations ADR					
Formation	Durée	Validité	Formation	Durée	Validité
IB : Initiale de Base	3 jours	validité 5 ans	RB : Recyclage de Base	2 jours	recyclage à faire tous les 5 ans
IP : Initiale Pétrolier	+ 2 jours à l'IB	validité 5 ans mais recyclage à passer au moment du recyclage de l'IB	RP : Recyclage Pétrolier	+ 1 jour au RB	
ICG : Initiale Citerne Gaz	+ 4 jours à l'IB		RCG : Recyclage Citerne Gaz	+ 3 jours au RB	

formations complémentaires



Transport Voyageurs

Le Permis D

■ Permis D (ECF T041)

Permettre aux candidats de conduire un véhicule de transport en commun **de plus de 9 places assises** c'est-à-dire transportant plus de 8 personnes sans compter le conducteur. On peut atteler aux véhicules de la catégorie D des remorques dont la masse F2 ne dépasse pas les 750 kilogrammes.

Pré requis

Avoir 24 ans **ou** 21 ans si suivi et obtention de la FIMO voyageur à la sortie du Permis de conduire D

Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité

Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture

Savoir lire et écrire la langue française

Durée de la formation hors examen

84 heures en centre de formation

Formation dispensée par l'ECF

Permis de conduire de la catégorie D

Programme "Hors circulation - Plateau"

Connaître

- Les règles élémentaires de sécurité comme celle liées au véhicule en marche ainsi qu'à l'arrêt (chargement, déchargement, prise en compte des passagers, ...)

- Quelques notions sur les comportements en cas d'accidents

Avoir des connaissances générales sur le rôle du transport routier, son organisation ainsi que les règles

spécifiques qui lui sont applicables (réglementation européenne portant notamment sur le temps de conduite et de repos et l'utilisation des moyens de contrôle)

Avoir des connaissances élémentaires de mécanique permettant de détecter certaines anomalies de fonctionnement pouvant avoir une incidence directe sur la sécurité

Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul

Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ.

Maîtriser le véhicule en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision

Programme "Circulation"

Maîtriser suffisamment les commandes et accessoires du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses

Montrer son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet

Connaître les situations présentant des difficultés particulières

plus de 9 places assises ou plus de 9 personnes (conducteur compris)
masse F2 remorque ≤ 750 kg

Permis D :
Formule jusqu'à l'obtention dans un délai de 1 an à compter de la fin de la formation et qui comprend les heures complémentaires :
- de ré-entraînement
- de présentation à l'examen
Les **dates mentionnées concernent uniquement les périodes de formation** en centre.
Les **dates d'examen sont généralement programmées au-delà de ces dates**, selon les disponibilités des services officiels.

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Portic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
24-juin-19*	28-juin-19*	3-sept-18	18-sept-18	3-sept-18	18-sept-18	20-sept-18	5-oct-18	1-oct-18	12-oct-18	10-sept-18	21-sept-18
		7-jan-19	22-jan-19	7-jan-19	22-jan-19	24-jan-19	8-fév-19	12-nov-18	23-nov-18	22-oct-18	2-nov-18
		7-mars-19	22-mars-19	25-mars-19	9-avr-19	7-mars-19	22-mars-19	2-jan-19	14-jan-19	18-mars-19	29-mars-19
		5-sept-19	20-sept-19	5-sept-19	20-sept-19	24-juin-19*	28-juin-19*	23-avr-19	7-mai-19	24-juin-19	5-juil-19
						23-sept-19	08-oct-19	9-sept-19	20-sept-19	30-sept-19	11-oct-19

* Session de formation spéciale Titre Professionnel ECSR avant entrée en formation CCS Groupe Lourd

À savoir

Pour devenir conducteur du transport routier interurbain de voyageurs, 2 parcours de formation s'offrent à vous.

Par exemple, vous pouvez opter pour un Permis D + FIMO (dit parcours court) où vous serez 6 semaines et demie en formation (hors délais et passage des épreuves d'examen) ou bien vous optez pour un parcours professionnalisant (dit parcours diplômant) de 12 semaines de formation (passage des examens inclus) que vous complétez par 2 semaines de stage en entreprise.

Parcours court	Parcours diplômant
<p>Formation Permis D 84 heures soit 2 semaines et demie (hors passage des épreuves d'examen) + FIMO voyageurs 140 heures soit 4 semaines</p>	<p>Formation Titre Professionnel de conducteur-conductrice du transport routier interurbain de voyageurs 420 heures soit 12 semaines + 70 heures de stage en entreprise Ainsi à la validation de la formation, vous obtenez : le code de la route, le Permis de conduire de la catégorie D la FIMO voyageurs (sans restrictions)</p>
<p>Accessible dès 21 ans AVEC la FIMO Accessible à partir de 24 ans SANS la FIMO</p>	<p>Accessible dès 21 ans</p>



Transport Voyageurs

FIMO - FCO & Passerelle - FPCS



■ FIMO Voyageurs (ECF T140)

Permettre aux candidats d'être capable d'exercer le métier de conducteur routier interurbain de voyageurs dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité.

Pré requis

Avoir 21 ans

Être titulaire du Permis de conduire D ou DE en cours de validité

Être conducteur débutant dans la profession après

le 10/09/2008 (sans être issu d'une formation professionnelle longue : titre, ...)

Durée de la formation

140 heures en centre de formation (soit 4 semaines consécutives)

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Formation Initiale Minimale Obligatoire (F.I.M.O.) pour le transport de voyageurs, validée par la délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (C.Q.C.)

Quimper		Saint-Brieuc-Pordic		Planning 2018 - 2019	
du	au	du	au		
26-nov-18	21-déc-18	19-nov-18	14-déc-18	Autres sites et dates : nous consulter	
7-juin-19	5-juil-19	30-oct-19	29-nov-19		
18-nov-19	13-déc-19				



■ FCO Voyageurs (ECF T241)

Permettre au conducteur routier interurbain de voyageurs d'actualiser ses connaissances et de parfaire sa pratique en matière de sécurité et de réglementation professionnelle. **Il est possible d'anticiper l'entrée en formation de 6 mois avant la date de fin de validité de la FIMO ou FCO.**

Pré requis

Être conducteur de véhicules pour la conduite desquels un Permis de conduire D ou DE est requis au cours de toute période consécutive de cinq ans de leur vie professionnelle
Être titulaire du Permis de conduire de la catégorie D ou DE en cours de validité

Être titulaire d'une attestation ou valant FIMO voyageurs
Les titulaires d'une FIMO ou attestation FIMO Marchandises peuvent intégrer cette formation sous réserve de justifier avoir suivi une formation passerelle et être titulaire du permis D

Durée de la formation

35 heures en centre de formation soit 5 jours consécutifs

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

F.C.O pour le transport de voyageurs, validée par la délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (C.Q.C.)

La FIMO, la Passerelle ou la FCO peuvent ne pas être délivrées si:
 ✓ Absence pendant la formation
 ✓ Permis non valide à l'entrée en formation
 ✓ Impossibilité de présenter une attestation justifiant le suivi ou la dispense de formation initiale

■ Passerelle Voyageurs (ECF T142)

Permettre au conducteur ayant obtenu une qualification initiale de conducteur de transport routier de marchandises, d'obtenir la qualification initiale de conducteur de transport routier interurbain de voyageurs.

Pré requis

Être conducteur de véhicules pour la conduite desquels un Permis de conduire D ou DE est requis et qui ont obtenu une qualification initiale de conducteur de transport de marchandises et souhaitant obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs

Être titulaire du Permis de conduire de la catégorie D ou DE en cours de validité

Justifier d'une attestation de qualification initiale de

conducteur du transport de marchandises (FIMO, titre professionnel, CFP...)

Durée de la formation

35 heures en centre de formation

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Formation spécifique dite passerelle pour le transport routier interurbain de voyageurs, validée par la délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (C.Q.C.)

Les formations **FCO Voyageurs** et **Passerelle Voyageurs** se déroulent sur **les mêmes sessions de formation.**

■ Sessions FCO & Passerelle Voyageurs

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
22-oct-18	16-oct-18	26-oct-18	2-nov-18	22-oct-18	16-oct-18	26-oct-18	2-nov-18	8-avr-19	12-avr-19	8-avr-19	12-avr-19	22-oct-18	26-oct-18
24-déc-18	31-déc-18	28-déc-18	4-jan-19	24-déc-18	31-déc-18	28-déc-18	4-jan-19	26-août-19	30-août-19	28-oct-19	4-nov-19	15-avr-19	19-avr-19
11-fév-19	15-fév-19	18-fév-19	22-fév-19	11-fév-19	15-fév-19	18-fév-19	22-fév-19					26-août-19	30-août-19
8-juil-19	12-juil-19	15-avr-19	19-avr-19	8-avr-19	12-avr-19	15-avr-19	19-avr-19					21-oct-19	25-oct-19
		26-août-19	30-août-19			15-juil-19	19-juil-19						

■ Formation Professionnelle des Conducteurs Scolaires - FPCS (ECF T2421)

Sensibiliser les conducteurs en périodes scolaires aux règles de sécurité applicables dans les services réguliers scolaires de voyageurs. Satisfaire à l'obligation conventionnelle (*Convention Collective Nationale n° 3085 du transport - Accord du 18/04/2002, art.25*).

Pré requis

Être conducteur scolaire

Être titulaire du Permis de conduire de la catégorie D en cours de validité

Être salarié d'une entreprise qui applique la convention collective nationale des transports n° 3085

Justifier d'une attestation FIMO et/ou FCO ou d'une carte de qualification de conducteur, en cours de validité.

Durée de la formation

1/2 journée : 4 heures à renouveler tous les ans, sauf l'année de suivi de la FCO



Transport Voyageurs

Titre Professionnel

■ Titre Professionnel conducteur du transport routier interurbain de voyageurs (ECF T330)

Pour qui ? Ce titre s'adresse aux personnes souhaitant réaliser en sécurité le transport routier interurbain de voyageurs avec un véhicule de transport en commun de plus de 9 places assises.

Pré requis

Avoir 21 ans

Être titulaire du Permis de conduire B *en cours de validité*

Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture

Avoir satisfait à l'Évaluation des Compétences et

Acquis Professionnels (ECAP)

Durée de la formation

420 heures en centre de formation

70 heures de stage en entreprise

Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel de Conducteur du transport routier interurbain de voyageurs. Diplôme de niveau V, délivré par le Ministère du Travail donne

par équivalence :

•Le permis D

•La qualification initiale de conducteur routier (délivrance de la CQC sans devoir suivre une FIMO).

durée	Landivisiau		Gulpavas		Quimper		Rennes-Montgermont	
	du	au	du	au	du	au	du	au
420 h	Dates à définir. Pour plus d'informations, nous consulter : forma.pro@ecf-roudauf.fr		21-mars-19	9-juil-19	8-mars-19	26-juin-19	14-jan-19	5-avr-19
Autres sites et dates : nous consulter								

FIMO - FCO - Passerelle : le fonctionnement

FIMO - FCO - Passerelle - Qui doit suivre quoi ?			
Permis D / DE avant le 10/09/2008 Permis C / CE avant le 10/09/2009	Le conducteur ...	depuis	Le conducteur devra suivre
	est titulaire d'une FIMO	> 5 ans	FCO
	est titulaire d'une attestation FIMO	> 5 ans	FCO
	justifie d'une activité de conduite à titre professionnel (attestation d'exercice)	interruption < 10 ans	FCO
		interruption > 10 ans	FIMO
	est titulaire d'un diplôme professionnel (Titre Professionnel, CAP, ...)	> 5 ans	FCO
	... et il souhaite avoir la double qualification	depuis	Le conducteur devra suivre
	il est titulaire d'une FIMO ou FCO Marchandises et il ne justifie pas d'une activité voyageurs avant le 10/09/2008		PASSERELLE Voyageurs
	il est titulaire d'une FIMO ou FCO Voyageurs et il ne justifie pas d'une activité marchandises avant le 10/09/2009		PASSERELLE Marchandises
il est titulaire d'une FIMO ou FCO Marchandises et il justifie d'une activité voyageurs avant le 10/09/2008	< 10 ans	FCO Voyageurs	
il est titulaire d'une FIMO ou FCO Voyageurs et il ne justifie pas d'une activité marchandises avant le 10/09/2009	> 10 ans	FCO Marchandises	
Permis D / DE après le 10/09/2008 Permis C / CE après le 10/09/2009	Contactez nos conseillers en formation ECF		FIMO

FIMO - Formation Initiale Minimum Obligatoire - 1 mois de formation - valable à vie mais à recycler tous les 5 ans via une FCO

La FIMO permet le perfectionnement à la conduite rationnelle, axée sur les règles de sécurité :

- ✓ Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle.
- ✓ Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
- ✓ Service, logistique.

Passerelle - 1 semaine de formation - valable à vie mais à recycler tous les 5 ans via une FCO

La Passerelle est une formation initiale et permet le perfectionnement à la conduite rationnelle, axée sur les règles de sécurité.

FCO - Formation Continue Obligatoire - 1 semaine de formation - valable 5 ans

La FCO est une mise à jour des connaissances et de la réglementation liée la FIMO.

 Tout participant à une formation continue doit présenter à l'entrée en formation un Permis dont les dates de validité ne sont pas périmées (DREAL Bretagne - 26/02/2016).

• Dans le cas où le permis n'est plus valide, le stagiaire doit apporter la preuve à l'entrée en stage (copie de la visite médicale) que sa visite médicale de renouvellement date bien d'avant la date de péremption du Permis de conduire.

Financement & Recrutement

- Financement de vos formations
 - Réforme de la Formation Professionnelle
 - Aide au recrutement

Les aides à la formation

Les Aides à l'Embauche avec Pôle Emploi



■ L'AFPR - Action de Formation Préalable au Recrutement

Objectif

L'Action de Formation Préalable au Recrutement (**AFPR**) est une aide financière permettant à un demandeur d'emploi de se former afin de répondre à une offre d'emploi pour laquelle il lui manque des compétences.

Cette aide peut être attribuée à un employeur rencontrant des difficultés de recrutement, qui est disposé à former un demandeur d'emploi ou un salarié en contrat d'insertion et à le recruter en fin de formation.

Public concerné

Sont concernés par l'AFPR **les employeurs** (*privé ou public*) ayant déposé une offre d'emploi auprès de Pôle Emploi qui s'engagent à embaucher le **demandeur d'emploi** à l'issue de la formation :

- en Contrat à Durée Déterminée (*CDD*) de 6 mois à moins de 12 mois,
- en intérim pendant au moins 6 mois au cours des 9 mois suivant la formation,
- en contrat de professionnalisation de moins de 12 mois.

Si le contrat de travail est à temps partiel, la durée hebdomadaire de travail doit être au moins égale à 20 heures.

La formation préalable au recrutement s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, indemnisés ou non.

Durée de la formation

L'AFPR peut financer **jusqu'à 400 heures de formation**.

La formation peut être assurée par :

- ✓ le futur employeur directement en interne (*tutorat*),
- ✓ un organisme de formation interne à l'entreprise,
- ✓ un organisme de formation extérieur.

Financement

L'aide est versée à l'employeur au terme de la formation et au plus tôt au jour de l'embauche.

Le montant de l'AFPR est limité à :

- ✓ 5 € maximum par heure de formation réalisée en interne à l'entreprise (*tutorat ou organisme de formation interne*),
- ✓ 8 € maximum par heure de formation réalisée par un organisme de formation externe.

■ La POE - Prestation Opérationnelle à l'emploi

Objectif

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi (**POE**) est une aide financière permettant à un demandeur d'emploi et aux salariés en contrat d'insertion de se former afin de pouvoir répondre à une offre d'emploi.

Cette aide peut être attribuée à un employeur qui s'engage à recruter le demandeur d'emploi après la période de formation.

Public concerné

Sont concernés par la POE :

✓ **les employeurs** (*privé ou public*) ayant déposé une offre d'emploi auprès de Pôle emploi, dans des secteurs en déficit de candidatures où de nombreuses offres d'emploi ne sont pas pourvues, et qui s'engagent à embaucher le demandeur d'emploi à l'issue de la formation :

- en Contrat à Durée Indéterminée (*CDI*),
- en Contrat à Durée Déterminée (*CDD*) d'au moins 12 mois,
- en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage d'au moins 12 mois.

Si le contrat de travail est à temps partiel, la durée hebdomadaire de travail doit être au moins égale à 20 heures.

Cette prestation s'adresse :

- ✓ **aux demandeurs d'emploi inscrits**, indemnisés ou non, auxquels un emploi nécessitant une adaptation a été proposé ;
- ✓ **aux salariés recrutés** en :
 - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (*CUI-CAE*),
 - Contrat Initiative-Emploi (*CUI-CIE*),
 - CDD dans une Structure d'Insertion par l'Activité Économique (*SIAE*).

Durée de la formation

La formation (**de 400 heures maximum**) peut être assurée par :

- ✓ un organisme de formation interne à l'entreprise,
- ✓ un organisme de formation extérieur.

Une période de formation en direct par l'employeur (*sous forme de tutorat*) peut également être prévue.

Financement

Le montant de l'aide est variable selon le coût de la formation. L'aide est versée au terme de la formation et au plus tôt au jour de l'embauche.

Si la formation est réalisée par l'organisme de formation interne du futur employeur, l'aide est versée directement à l'employeur.

Si la formation est réalisée par un organisme de formation externe, l'aide est versée à l'organisme de formation.

L'aide est plafonnée à :

- ✓ 5 € maximum par heure de formation, lorsque la formation est réalisée par l'organisme de formation interne du futur employeur,
- ✓ 8 € maximum par heure de formation, lorsque la formation est réalisée par un organisme de formation externe.

Toutefois, lorsque la POE est cofinancée par l'OPCA dont relève l'employeur, le montant de l'aide devient forfaitaire. Elle est fixée à :

- ✓ 5 € par heure de formation, lorsque la formation est réalisée par l'organisme de formation interne du futur employeur,
- ✓ 8 € par heure de formation, lorsque la formation est réalisée par un organisme de formation externe.



Ces informations sont susceptibles d'évoluer
dans le cadre de la réforme de la Formation Professionnelle



Les aides à la formation

Les Aides Individuelles



■ Le CPF - Compte Personnel de Formation

Objectif

Le Compte Personnel de Formation (CPF) fait partie du Compte Personnel d'Activité (CPA). Il recense :

- ✓ les heures de formation acquises par le salarié tout au long de sa vie active et jusqu'à son départ à la retraite,
- ✓ les formations dont peut bénéficier personnellement le salarié.

Public concerné

Le CPF s'adresse à toute personne, qu'elle soit :

- ✓ salariée,
- ✓ fonctionnaire ou agent contractuel de la fonction publique,
- ✓ membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée,
- ✓ conjoint collaborateur,
- ✓ à la recherche d'un emploi.

Pour les personnes salariées en CDI : le salarié peut contacter directement l'OPCA dont il dépend.

Pour les demandeurs d'emploi : la demande de prise en charge se fait notamment par le conseiller Pôle Emploi du candidat, ce dernier peut aussi mobiliser une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour participer au financement de la formation.

Durée de la formation

La durée dépendra de la formation suivie. Il s'agit de formations permettant notamment :

- ✓ d'acquérir une qualification (*diplôme, titre professionnel, ...*),
- ✓ d'acquérir le socle de connaissances et de compétences,
- ✓ d'être accompagné pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- ✓ de réaliser un bilan de compétences,
- ✓ de créer ou reprendre une entreprise,
- ✓ d'autres formations répertoriées sur une liste définie par les partenaires sociaux sont également éligibles.

Pour avoir accès à ces informations personnalisées (*heures, formations éligibles*), il convient de se connecter au site internet dédié au CPF et d'ouvrir un compte en étant muni de son numéro de sécurité sociale.

Financement

Les frais pédagogiques (*c'est-à-dire les frais de formation*) et les frais annexes (*frais de transport, repas, hébergement*) peuvent être pris en charge par :

- ✓ l'OPCA collectant la contribution reversée par l'entreprise,
- ✓ l'OPACIF si le CPF vient compléter un CIF,
- ✓ l'entreprise elle-même si celle-ci consacre au moins 0,2 % de sa masse salariale au financement du CPF de ses salariés.

■ Le CIF - Congé Individuel de Formation

Objectif

Le congé individuel de formation (CIF) est un congé qui permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir. Le CIF est ouvert sous condition.

Public concerné

Tout salarié peut demander un CIF.

- ✓ en CDI : justifier d'une activité salariée d'au moins 2 ans (*consécutifs ou non ou de 3 ans s'il est salarié d'une entreprise artisanale de moins de 11 salariés*), dont 1 an dans la même entreprise.
- ✓ en CDD : justifier d'une activité salariée d'au moins 2 ans (*consécutifs ou non*) sur les 5 dernières années dont 4 mois sur les 12 derniers mois.

La formation

La formation peut se dérouler à **temps plein** ou à **temps partiel** (*par exemple, 2 heures par jour*) et de **manière continue** ou **discontinue** (*par exemple, 1 semaine par mois*).

La formation demandée n'a pas besoin d'être en rapport avec l'activité du salarié.

La formation suivie dans le cadre du CIF doit permettre :

- ✓ d'accéder à un niveau de qualification supérieure,
- ✓ de changer de profession ou de secteur d'activité,
- ✓ d'enrichir ses connaissances dans le domaine culturel et social, ou se préparer à l'exercice de responsabilités associatives bénévoles,
- ✓ de préparer un examen pour l'obtention d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles.

■ Le PBF - Programme Bretagne Formation

Financement Conseil Régional de Bretagne et parfois cofinancé par le Fond Sociale Européen

Objectif

Le but de ce programme est de faciliter l'accès des personnes à un premier niveau de qualification, de sécuriser cet accès à la formation par une meilleure prise en compte du projet professionnel, d'insérer durablement dans l'emploi. Les objectifs visés :

- ✓ Permettre d'acquérir des compétences professionnelles pour un métier visé, de se reconvertir, dans 20 secteurs d'activités différents
- ✓ Permettre d'alterner des périodes en centre et en entreprise afin de se confronter à la réalité du métier en entreprise et de se faire connaître de l'entreprise,
- ✓ Permettre d'obtenir la certification validant les compétences acquises tout au long de la formation,
- ✓ Favoriser votre insertion professionnelle

Public concerné

Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, quelle que soit sa catégorie. L'accès à la formation repose sur la mise en œuvre d'un projet professionnel cohérent.

La formation

Suite à une concertation entre les branches professionnelles et les remontées des territoires, la Région a lancé des appels d'offres pour acheter des prestations de formation.

Chaque formation du PBF fait l'objet d'un marché

Financement

Le coût de la formation est pris en charge, dans son intégralité, par la Région Bretagne pour les formations de niveau infra-5*, 5* et 4*. Pour les formations de niveau 3* et 2*, un maximum de 200€ peut rester à la charge du stagiaire.

La Rémunération pendant la formation est possible mais pas systématique. Elle peut être versée par :

- ✓ Pôle Emploi si vous avez des droits à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)
- ✓ la Région Bretagne : le montant de la rémunération Région dépend de votre situation personnelle à l'entrée en stage. Elle est versée au terme du mois échu (*avec un décalage d'un mois, le versement d'une rémunération par anticipation est interdit par le code du travail*).

* Niveau 5 : CAP, BEP ou DNB / Niveau 4 : BAC, BT ou BP / Niveau 3 : BAC+2, licence 2, BTS, DUT / Niveau 2 : BAC+3 et BAC+4



Ces informations sont susceptibles d'évoluer
dans le cadre de la réforme de la Formation Professionnelle





Les aides à la formation

La Professionnalisation & Le Plan de Formation



La Professionnalisation

■ Le Contrat de Professionnalisation

Objectif

Le contrat de professionnalisation peut être conclu dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée (**CDD**) ou dans le cadre d'un Contrat à Durée Indéterminée (**CDI**), afin de professionnaliser le salarié sur un métier de l'entreprise et lui permettre d'acquérir une qualification reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle (*diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...*).

L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.

Public concerné

Du côté des employeurs :

Toutes entreprises assujetties au financement de la formation professionnelle continue peuvent embaucher un salarié en contrat de professionnalisation.

Du côté des bénéficiaires :

- les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, qui peuvent ainsi compléter leur formation initiale
- les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

Durée de la formation

Le contrat peut-être un :

- CDD de 6 à 12 mois
- CDI avec une action de professionnalisation de 6 à 12 mois

Financement

La formation est financée par l'OPCA (*Organisme Paritaire Collecteur Agréé*) auquel l'employeur verse sa contribution.

■ La Période de Professionnalisation

Objectif

Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée par des actions de formation alternant des enseignements théorique et pratique. Cette formation peut se dérouler pendant ou en dehors du temps de travail. Elle peut intervenir pour abonder le compte personnel de formation.

Public concerné

√ Salarié en Contrat à Durée Indéterminée (**CDI**) y compris les salariés titulaires d'un Contrat Unique d'Insertion (**CUI**),

√ Salarié en Contrat à Durée Déterminée (**CDD**) dans une Structure d'Insertion par l'Activité Économique ou en CUI.

Durée de la formation

La durée minimale de la formation est fixée à 70 heures, réparties sur une période maximale de 12 mois calendaires.

Financement

La formation est financée par l'OPCA (*Organisme Paritaire Collecteur Agréé*) auquel l'entreprise a versé sa contribution.

Le Plan de Formation

Objectif

Il correspond à l'ensemble des actions de formation retenues par l'employeur à l'intention de ses salariés. Il veille à classer rigoureusement les actions d'adaptation au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien de l'emploi dans l'entreprise ainsi que les actions ayant pour objet le développement des compétences.

Public concerné

Tous les salariés de l'entreprise

Durée de la formation

La durée est fonction de l'action de formation réalisée. Elle se déroule pendant le temps de travail avec le maintien de la rémunération ou dans certaines limites hors temps de travail avec une allocation formation dont le montant est d'au moins 50% de la rémunération nette de référence.

Financement

Prise en charge par l'entreprise des frais de formation et des divers frais payés par le salarié en formation qui peuvent être imputables sur l'obligation de formation.



Ces informations sont susceptibles d'évoluer
dans le cadre de la réforme de la Formation Professionnelle



Recrutement

*Conducteur Poids Lourds, Autocar, Pelle Hydraulique et Engins de chantier,
Agent Magasinier, Préparateur de Commandes, ...*

Nous pouvons vous aider !

*Nous sourçons, repérons
& vous présentons les candidatures.*

*Nous sélectionnons avec vous, celles qui intégreront
la formation professionnelle la plus adaptée à votre métier ...*



Conducteur Routier de Marchandises

Titre Professionnel Porteur en 11 semaines

Conducteur Routier de Voyageurs

Titre Professionnel Voyageurs en 12 semaines

Conducteur de Pelle Hydraulique, TP

Titre Professionnel CPHCP en 13 semaines

Agent Magasinier

Titre Professionnel Agent magasinier en 18 semaines

Préparateur de Commande en Entrepôt

Titre Professionnel Préparateur de commandes en 10 semaines

ECF ROUDAUT - ECF ARVOR

Vos partenaires formation conduite, logistique & sécurité



BREST / GUIPAVAS

Z.I. DU FROUTVEN
245 route du frouvtven
29 490 GUIPAVAS

Tél : 02 98 40 30 20
Fax : 02 98 02 19 29
forma.pro@ecf-roudaut.fr

du lundi au vendredi
8h15 - 12h00 / 14h00 - 18h00
le samedi 9h00 - 12h00

Accès par Jardiland

LANDIVISIAU

Z.A. la Croix des Maltotiers
BP 90101
29 400 LANDIVISIAU

Tél : 02 98 68 19 83
Fax : 02 98 68 49 02
forma.pro@ecf-roudaut.fr

du lundi au vendredi
8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Sortie Landivisiau Ouest
RN 12 Voie express Brest-Morlaix

SAINT-BRIEUC / PORDIC

Z.A.C. du Point du Jour
22 590 PORDIC

Tél : 02 46 85 02 36

ifp.stbrieuc@ecf-mj.fr

du lundi au vendredi
8h00 - 12h00 / 13h00 - 17h30

Sortie Plérin - Pordic
RN 12 Voie express Brest-Rennes

MONTGERMONT / RENNES

Z.A. de la Marebaudière
35 760 MONTGERMONT

Tél : 02 46 85 02 35
Fax : 02 99 23 14 63
ifp.rennes@ecf-mj.fr

du lundi au vendredi
8h00 - 12h00 / 13h00 - 17h30

Porte de Saint-Malo - 13b
Périphérique Nord de Rennes

QUIMPER / SAINT-EVARZEC

Z.I. de Troyalac'h - BP 90029
7 rue Jean-Baptiste Godin
29 000 QUIMPER

Tél : 02 98 55 55 29
Fax : 02 98 53 58 42
forma.pro@ecf-roudaut.fr

du lundi au vendredi
8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Sortie Quimper Sud
RN165 Voie express Brest-Lorient

LORIENT / HENNEBONT

Z.A. du Parco
15 rue Einstein
56 700 HENNEBONT

Tél : 02 97 89 40 00
Fax : 02 97 89 46 46
forma.pro@ecf-roudaut.fr

du lundi au vendredi
8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Sortie n°40
RN165 Voie express Brest-Vannes

VANNES

Z.I. du Prat
10 rue Général Baron Fabre
56000 VANNES

Tél : 02 97 49 48 35

forma.pro@ecf-roudaut.fr

du lundi au vendredi
8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Sortie n°166
RN165 Voie express Brest-Nantes

Vacances scolaires 2018 - 2019 - Zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg (source : <http://www.education.gouv.fr>)

	Fin des cours	Reprise des cours
Vacances d'été 2017 - 2018	Samedi 7 juillet 2018	Lundi 3 septembre 2018
Vacances de la Toussaint	Samedi 20 octobre 2018	Lundi 5 novembre 2018
Vacances de Noël	Samedi 22 décembre 2018	Lundi 7 janvier 2019
Vacances d'hiver	Samedi 9 février 2019	Lundi 25 février 2019
Vacances de Printemps	Samedi 6 avril 2019	Lundi 23 avril 2019
Vacances d'été 2018 - 2019	Samedi 6 juillet 2019	

www.ecf.asso.fr